



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP(OCA)/MED IG.2/Inf.3
31 juillet 1991

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Septième réunion ordinaire des Parties
contractantes à la Convention pour la
Protection de la mer Méditerranée contre
la pollution et aux protocoles y relatifs

Le Caire, 8-11 octobre 1991

**RAPPORT DU DIRECTEUR EXECUTIF SUR LA MISE EN OEUVRE DU
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE EN 1990-1991**

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGE</u>
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>I. ACTIVITES</u>	1
1. APPROBATION DU PROGRAMME DANS LE CADRE DES REUNIONS DECISIONNELLES	1
2. COORDINATION DU PROGRAMME	2
3. COMPOSANTE JURIDIQUE	5
4. SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION MARINE EN MEDITERRANEE	6
a) Programmes de surveillance et activités d'appui	6
b) Assurance qualité des données	8
c) Projets de recherche	9
d) Changements climatiques	11
e) Télédétection et autres nouvelles techniques applicables à la surveillance continue	11
f) Coordination	11
5. INFORMATION	12
6. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA POLLUTION D'ORIGINE TELLURIQUE (PROTOCOLE TELLURIQUE) ET DU PROTOCOLE RELATIF AUX IMMERSIONS	12
a) Application du Protocole tellurique et du Protocole relatif aux immersions	12
b) Evaluation de l'état de la pollution et mesures communes	17
7. PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES NAVIRES	17
a) Application du Protocole relatif aux situations critiques	17
b) Installations portuaires de réception	22
8. PROTECTION DU PATRIMOINE MEDITERRANEEN COMMUN	22
a) Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées	22
b) Préservation des sites historiques	25
9. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DE LA ZONE LITTORALE MEDITERRANEENNE	26
a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement - le Plan Bleu	26
b) Planification et gestion du littoral - le Programme d'actions prioritaires	30
c) Programme d'aménagement côtier (PAC)	35
<u>II. QUESTIONS FINANCIERES</u>	37
<u>III. QUESTIONS ADMINISTRATIVES</u>	37

ANNEXES

- ANNEXE I : Calendrier, au 1er juillet 1991, des réunions organisées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée
- ANNEXE II : Position, au 1er juillet 1991, des signatures et ratifications de la Convention et des Protocoles y relatifs
- ANNEXE III : Position, au 19 juillet 1991, des contributions au fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
- ANNEXE IV : Liste de la série des rapports techniques du PAM publiés depuis la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone

INTRODUCTION

Depuis mon dernier rapport, voici deux ans, sur l'état d'avancement des activités du Plan d'action pour la Méditerranée, des évolutions positives sont intervenues dans la région méditerranéenne en ce qui concerne la protection de l'environnement. Le Plan d'action pour la Méditerranée s'est orienté, tout en poursuivant son développement, vers l'adaptation et la concentration progressive de ses activités sur des questions prioritaires décisives pour la planification et la gestion écologiquement rationnelles du bassin méditerranéen.

Les objectifs définis par la Déclaration de Gênes ont été pleinement intégrés dans la stratégie et le programme adoptés par les Parties contractantes, et le Programme d'aménagement côtier (PAC) a été instauré pour quatre zones sélectionnées dans le bassin méditerranéen.

La coopération et la coordination ont été renforcées avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières en vue d'attirer des fonds et un appui technique.

Cependant, un certain nombre de décisions des Parties contractantes, et notamment le versement régulier des contributions approuvées, n'ont pas été appliquées, ce qui a nui à une mise en oeuvre sans heurts du Programme du PAM. L'application en temps voulu des décisions des Parties contractantes favoriserait grandement le succès du Plan d'action pour la Méditerranée.

Le présent rapport expose en détails les principaux développements intervenus au cours des deux dernières années pour les diverses composantes du PAM.

I. ACTIVITES

1. APPROBATION DU PROGRAMME DANS LE CADRE DES REUNIONS DECISIONNELLES

1. L'exercice biennal 1990-1991 a témoigné de l'application effective du nouveau recentrage des activités du Plan d'action pour la Méditerranée sur un programme plus intégré relatif à la gestion de zones côtières et l'application de solutions aux problèmes identifiés. Les réunions régulières des points focaux nationaux pour chaque composante ont été interrompues et remplacées par les deux Comités permanents (Comité scientifique et technique et Comité socio-économique). Les deux Comités ont tenu à deux reprises une réunion conjointe, en mai/juin 1990 et en mai 1991. Les réunions ont examiné dans le détail, conjointement et séparément selon le cas, les activités du PAM en vue de préparer des recommandations concrètes assorties de leurs allocations budgétaires pour approbation par la Septième réunion des Parties contractantes.

2. L'expérience du dernier exercice biennal a montré que, pour que les réunions des deux Comités permanents soient plus efficaces, il serait opportun de convoquer la première année une réunion séparée des points focaux nationaux pour chaque composante, et, la deuxième année, une réunion conjointe des deux Comités permanents, avant la réunion des Parties contractantes. L'objectif est de ménager à chaque composante le temps suffisant pour un examen approfondi par ses points focaux nationaux, puis de tenir une réunion conjointe des deux Comités permanents chargée de revoir, modifier et finaliser le programme de travail et le budget de l'ensemble du PAM.

3. Sous la direction de son président (Egypte), le Bureau des Parties contractantes (avec l'Italie et la CEE occupant les postes de vice-présidents, et Chypre celui de rapporteur) a tenu quatre réunions: au Caire (février 1990), à Rome (septembre 1990), à Bruxelles (avril 1991) et à Paphos, Chypre (juillet 1991). Lors de ces réunions, le Bureau a procédé à un examen et pris des décisions au nom des Parties contractantes à propos d'activités spécifiques du PAM (questions administratives, évaluation du système de communication du REMPEC, rapport Méditerranéen à la Conférence de la CNUED de 1992, protocole "offshore", activités de l'après-Plan-Bleu, Centre ASP de Tunis, question de la mer Noire, budget 1992-1993, etc.).

4. Le calendrier des réunions organisées en 1990/1991 dans le cadre du PAM figure à l'annexe I du présent rapport.

2. COORDINATION DU PROGRAMME

5. En assumant son rôle de coordination et de catalyseur au cours de l'exercice biennal 1990-1991, en vue de valoriser l'environnement, l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée a mis en oeuvre de nombreuses activités dont la plupart sont exposées dans les sections ci-après.

6. Deux réunions consultatives annuelles entre l'Unité de coordination et les directeurs des Centres d'activités régionales se sont tenues à Athènes au début de 1990 et de 1991. Elles avaient pour objet d'examiner et de coordonner les activités du PAM, avant les réunions des Comités permanents.

7. La protection et le développement de la Méditerranée ont été inscrits à l'ordre du jour de contacts bilatéraux et multilatéraux entre pays méditerranéens. En 1989 et 1990, les débats de l'Assemblée générale des Nations Unies ont abouti à l'adoption des deux résolutions (44/125) et (45/79) par lesquelles l'Assemblée générale a reconnu l'importance qu'il y avait à consolider et promouvoir la paix, la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne et à y renforcer encore les liens économiques, commerciaux et culturels.

8. La Charte de Nicosie d'avril 1990, adoptée par les ministres chargés de l'environnement des pays du bassin méditerranéen et par le membre de la Commission des communautés européennes responsable de l'environnement, a considéré que la protection de l'environnement aux niveaux national, régional et mondial constitue la base intrinsèque d'un développement équilibré et durable. Les ministres ont réaffirmé leur pleine adhésion aux objectifs de la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, du Plan d'action pour la Méditerranée et de la Déclaration de Gênes sur la deuxième décennie méditerranéenne. Les ministres se sont engagés à atteindre d'ici l'an 2025 au plus tard un objectif fondamental, à savoir un environnement du bassin méditerranéen compatible avec un développement durable. Pour réaliser ces objectifs, un programme spécifique est en cours d'élaboration par la CEE et sera présenté à la réunion du Caire.

9. Un autre exemple de l'importance que revêt la protection de la mer Méditerranée a trait au Programme pour l'environnement dans la Méditerranée (PEM) de la Banque mondiale. Un mémorandum d'accord a été signé le 12 juillet 1982 par le Directeur exécutif du PNUE et le vice-président de la Banque pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Cet accord a frayé la voie à une coopération et une coordination fructueuses touchant la Méditerranée. Outre les développements relatifs au PEM et à son Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen (METAP), un mémorandum d'accord entre le PAM et la Banque a été signé le 5 novembre 1990. Il concerne le programme d'assistance de la Banque pour le renforcement des capacités institutionnelles des Etats côtiers méditerranéens au sein du

Programme MED POL. En vertu des clauses de cet accord, la Banque fournit dans la période 1990-1992 un montant de 517.000 dollars E.U. pour des services et installations destinés à la mise en oeuvre d'activités dans des pays arabes (Algérie, Egypte, Maroc, Tunisie) et 321.000 dollars E.U. pour des services et installations destinés à la mise en oeuvre d'activités dans des pays européens (Chypre, Turquie et Yougoslavie). Un don de 330.000 dollars E.U. de la Banque mondiale a été approuvé pour le Programme d'aménagement côtier relatif au projet de la baie de Kastela. Des contacts plus nombreux ont été noués avec la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement (BEI) concernant le financement de plusieurs activités dans le cadre du Programme d'aménagement côtier (PAC). Une réunion entre des représentants de la Banque mondiale, du CAP/OZC-PNUE et de l'Unité de coordination du PAM s'est tenue à Athènes le 17 juin 1991. La réunion a examiné les projets de coopération existants, les projets de la BM et de la BEI ainsi que les domaines possibles de coopération à l'avenir.

10. Comme la Méditerranée est en rapport avec des régions et des mers environnantes, il est absolument nécessaire de coordonner des activités et de renforcer la coopération avec les pays respectifs de ces régions. C'est pourquoi le Bureau des Parties contractantes a accueilli favorablement le souhait exprimé par les pays riverains de la mer Noire, lors de la Conférence de la CSCE à Palma de Majorque, d'instaurer des relations avec le PAM et qu'il a recommandé que ces pays soient invités à la Septième réunion des Parties contractantes (Le Caire, octobre 1991). Les quatre Etats riverains de la mer Noire ont préparé le projet d'une Convention et de trois protocoles analogues à ceux qui sont applicables à la Méditerranée. Il était envisagé que ces instruments seraient signés à Bucarest le 27 mai 1991 au nom des états concernés. La rencontre a été remise à une date ultérieure. Dans l'intervalle, le CAP/OZC a amorcé l'élaboration d'un plan d'action pour la protection de la mer Noire contre la pollution. Une première réunion des experts et points focaux nationaux sera convoquée prochainement.

11. S'agissant de l'"Initiative de l'Adriatique", autre exemple de coopération sous-régionale, le représentant de l'Italie a informé la réunion du Bureau des Parties contractantes (Paphos, Chypre, 16-17 juillet 1991) que, le 13 juillet 1991, les ministres des Affaires étrangères de l'Albanie, de la Grèce, de l'Italie et de la Yougoslavie ainsi que le représentant de la Commission des communautés européennes avaient signé à Ancône, Italie, la "Déclaration de l'Adriatique" qui établit un projet de coopération en matière d'environnement à l'échelle sous-régionale.

12. La coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG) s'est poursuivie dans un certain nombre de domaines d'intérêt commun, notamment la protection des espèces menacées en Méditerranée, les déchets dangereux, le protocole "offshore" et les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992.

13. Une réunion consultative sur les organisations non gouvernementales (ONG) s'est tenue à Athènes (mai 1990). Y participaient les représentants de neuf organisations non gouvernementales. La réunion a passé en revue les principales activités, préoccupations et programmes de ces organisations, elle a examiné un document sur l'éducation et la sensibilisation à l'environnement en Méditerranée, a examiné les dix objectifs de la Déclaration de Gênes afin de dégager des formes possibles de participation et d'action de soutien de la part des ONG, et enfin elle a envisagé la proposition de tenir, dans le courant de 1991, un Forum ouvert des ONG actives dans la protection de la Méditerranée. Les avantages d'un pareil Forum seraient:

- d'obtenir un meilleur échange d'informations entre les ONG;
- de diffuser des renseignements sur les objectifs, les rouages et les réalisations du PAM;
- de conférer une légitimité aux efforts que déploient les ONG pour appuyer les objectifs approuvés par les gouvernements.

Il a également été suggéré que les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 pourraient polariser les débats du Forum.

14. A cet égard et à l'initiative du président de la République française, une réunion des ONG du monde entier sera accueillie à Paris du 17 au 21 décembre 1991, en vue d'élaborer une position de principe des ONG pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 (CNUED). En outre, le Bureau Européen de l'Environnement (BEE) a informé le Secrétariat qu'une réunion des ONG méditerranéennes se tiendra à Athènes en novembre 1991 et sera organisée par le BEE en collaboration avec le PNUE, les organisations compétentes des Nations Unies et la CEE. Cette réunion aura pour objet de préparer une contribution méditerranéenne à la réunion de Paris de 1991 et à la CNUED de 1992, et à recenser des domaines se prêtant à des projets conjoints des ONG méditerranéennes.

15. Prenant en considération le rôle important joué par les organisations non gouvernementales, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont modifié le règlement intérieur des réunions et Conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs de manière à permettre aux ONG pertinentes de prendre part aux réunions des Comités techniques.

16. Comme le Plan d'action pour la Méditerranée a constitué une entreprise de coopération régionale exceptionnelle et couronnée de succès, les Parties contractantes ont décidé d'établir un rapport sur leur expérience pour la CNUED de 1992 au titre de contribution au processus préparatoire de la Conférence. Le projet de rapport élaboré par le Secrétariat a été examiné et finalisé lors d'une réunion d'experts méditerranéens qui s'est tenue à Athènes en janvier 1991, puis lors de la réunion du Bureau à Bruxelles en avril 1991, et il a été transmis au Secrétariat de la CNUED.

17. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) qui s'est déroulée à Palma de Majorque (Espagne) du 24 septembre au 19 octobre 1990 a été un important élément de soutien à la coopération méditerranéenne dans le cadre de la Convention de Barcelone. De nombreux participants ont exprimé leur appui au PAM qu'ils ont qualifié de système multinational bien structuré à exploiter et soutenir dans le cadre de la CSCE. Dans leur rapport final, les Etats participants ont admis la nécessité d'assurer la stabilité écologique dans la région méditerranéenne et ils ont reconnu l'oeuvre en cours pour aborder les grands problèmes environnementaux auxquels est confrontée la région depuis l'adoption du Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE en 1975. Ils ont fait remarquer que ces activités fournissaient une assise solide pour les propositions présentées par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à propos de la Méditerranée et qui sont destinées à étayer et, si nécessaire, à accroître lesdites activités.

18. L'ASPEN Institute Italia a organisé à Marseille, du 10 au 12 décembre 1989, une réunion consacrée à "une stratégie à moyen terme de coopération méditerranéenne". La réunion était convoquée par le ministre italien des Affaires étrangères en sa qualité de président de l'ASPEN Italia. Elle a procédé à l'examen de la coopération méditerranéenne à la lumière des développements survenus en Europe de l'Est. La réunion a adopté une déclaration finale dans laquelle elle recommande notamment "de soutenir le Plan d'action pour la Méditerranée et en particulier le Plan Bleu" et elle se dit "convaincue que le niveau actuel de financement est fort insuffisant pour répondre à la gravité des problèmes en jeu".

3. COMPOSANTE JURIDIQUE

19. Au vu des préoccupations croissantes concernant la pollution de la Méditerranée résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol, et afin de renforcer l'assise juridique du PAM par l'application de l'article 7 de la Convention, les Parties contractantes ont décidé en 1985 de préparer un cinquième protocole à la Convention consacré aux activités offshore. Une consultation technique s'est tenue à Athènes (1986) et deux réunions d'experts méditerranéens ont été organisées dans la même ville (mai 1990 et janvier 1991). Elles ont permis d'examiner soigneusement un projet de protocole "offshore" préparé par le Secrétariat en étroite coopération avec une organisation non gouvernementale italienne (Organisation Juridique Internationale - OJI). Après avoir passé en revue les travaux des deux réunions, la réunion du Bureau à Bruxelles (avril 1991) a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la présente réunion la proposition du Secrétariat de convoquer une Conférence de plénipotentiaires sur le protocole "offshore" et de tenir une troisième réunion d'experts méditerranéens quelques jours avant la réunion des Parties contractantes (Le Caire, octobre 1991), en vue de revoir les annexes et les questions encore en suspens et de faciliter ainsi une décision à la réunion du Caire. Le Directeur exécutif estime que le moment est mûr pour la convocation d'une Conférence de plénipotentiaires qui examinera et approuvera le projet de protocole "offshore". La présente réunion est saisie d'une proposition concrète à cet effet.

20. Soucieux de la menace grandissante que font peser sur la santé humaine et l'environnement les mouvements transfrontières de déchets dangereux en Méditerranée et de la nécessité de s'assurer que ces déchets font l'objet d'un traitement écologiquement rationnel, les Etats côtiers méditerranéens ont invité le Secrétariat à élaborer une proposition de mesures légales sur le contrôle des déchets dangereux en Méditerranée. Le Secrétariat est en contact avec la section compétente du PNUE ainsi qu'avec Greenpeace pour élaborer ces mesures légales en tenant compte des Conventions internationales existant à ce sujet, notamment la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination adoptée le 22 mars 1989. Deux documents seront présentés à la réunion du Caire.

21. Conformément aux décisions des Parties contractantes concernant l'assistance aux Etats côtiers pour la compilation de leur législation environnementale relative à l'application de la Convention de Barcelone et des protocoles y relatifs, la Grèce, l'Egypte, Israël, Malte et la Yougoslavie ont bénéficié de l'aide du Secrétariat pour mettre une dernière main à la compilation de leur législation. On se propose d'aider ainsi deux pays chaque année. L'ensemble de cet exercice a pour but:

- de proposer une analyse fonctionnelle du PAM en offrant les outils méthodologiques permettant d'appréhender les dimensions pragmatiques de ses composantes interdisciplinaires et en éclairant le rôle du droit dans ce processus;
- de souligner la nature juridique particulière du PAM en tant qu'instrument efficace dans le processus de coopération internationale visant à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution;
- de repérer les interrelations entre les objectifs de la Convention de Barcelone et les profils législatifs correspondants des Parties contractantes;
- de révéler, par l'analyse des législations nationales, le rythme réel auquel les objectifs de la Convention de Barcelone et des protocoles y relatifs sont intégrés dans la pratique quotidienne des autorités nationales à divers niveaux. L'absence de législation révélera pareillement des domaines de résistance particulière à modifier, ce qui aidera les Parties contractantes à préciser ensemble leur volonté commune.

22. S'agissant de la question de la responsabilité et de la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin en violation des dispositions de la Convention de Barcelone et des protocoles applicables (article 12 de la Convention), il convient de noter que cette question est le seul engagement juridique à propos duquel des mesures ont été différées dans le cadre du PAM. Ce retard a été lié à complexité d'une question qui devait d'abord être abordée dans les instances internationales appropriées. On s'est inquiété de la création, dans le cadre de la Convention de Barcelone, d'un précédent qui pourrait porter préjudice à la question ailleurs. Comme la mer Méditerranée présente des caractères exceptionnels, la pollution marine pose une menace pour l'équilibre écologique du milieu marin et ses ressources. Par conséquent, aucun des arguments précités ne peut justifier un nouvel ajournement à l'adoption de procédures concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages, ainsi que le prescrit expressément l'article 12 de la Convention. C'est pourquoi le Secrétariat a, à maintes reprises, prôné la nécessité d'instaurer des procédures appropriées pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin. Une proposition concrète à cet effet a été examinée et approuvée par la dernière réunion conjointe des deux Comités permanents du PAM (Athènes, mai 1991) et la réunion du Caire en est saisie pour approbation.

23. S'agissant de la position des signatures et ratifications de la Convention et des protocoles y relatifs, il convient de saluer comme un développement positif le fait que l'Albanie soit devenue la plus récente Partie contractante à la Convention de Barcelone. Elle a ratifié la Convention et tous ses protocoles le 30 mai 1990. En outre, le Maroc a ratifié le protocole ASP le 22 juin 1990, la Yougoslavie le protocole tellurique le 16 avril 1990 et Israël le protocole tellurique le 21 février 1991. Grâce à cette évolution, l'ensemble des 18 Etats côtiers méditerranéens et la CEE sont désormais Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Seuls deux Etats côtiers (Liban et Syrie) n'ont pas encore ratifié les protocoles tellurique et ASP, ainsi qu'il ressort de la position, au 1er juillet 1991, des signatures et ratifications de la Convention et des protocoles y relatifs (annexe II au présent rapport).

4. SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION MARINE EN MEDITERRANEE

a) Programmes de surveillance et activités d'appui

24. A la fin mai 1991, des programmes nationaux de surveillance continue relatifs à l'année 1991 avaient été envoyés par l'Albanie, Chypre, l'Egypte, Israël, Malte, la Syrie et la Yougoslavie. Des données sur la pollution résultant de la réalisation d'activités de surveillance en 1989 ou 1990 ont été adressées par les pays suivants: Algérie, Chypre, Egypte, Espagne, Israël, Italie, Malte, Maroc, Monaco, Syrie, Tunisie et Yougoslavie.

25. En 1990, le Secrétariat, directement ou indirectement par l'entremise des organisations coopérantes, a fourni une assistance soit en espèces soit en équipements et matériel aux pays qui avaient finalisé les accords de surveillance continue. L'assistance octroyée s'est répartie comme suit, en dollars E.U.: Albanie: 35.000; Chypre: 30.000; Egypte: 60.000; Israël: 55.000; Malte: 25.000; Syrie: 30.000; Tunisie: 35.000; Tunisie: 35.000; et Yougoslavie: 60.000. Cependant, dans certains cas, les chiffres ci-dessus ne représentent que les fonds engagés, si bien qu'on pourrait avoir affaire à des modifications minimales une fois les factures définitives réglées.

26. Quant aux activités liées à la surveillance du transfert de polluants par voie atmosphérique, en 1990 trois pays (Chypre, Israël et Yougoslavie) ont mis en route ce type de surveillance dans le cadre de leurs accords de surveillance continue. En conséquence, une partie de l'assistance globale octroyée à Israël (12.000 dollars E.U.) a servi à l'achat de produits chimiques, de pièces détachées et autres matériels, et une partie de celle octroyée à la Yougoslavie (10.000 dollars) a servi à l'achat d'équipements de laboratoire.

27. Les deuxièmes Journées d'étude sur la pollution de la mer Méditerranée par voie atmosphérique se sont tenues à Monaco du 8 au 12 avril 1991 afin d'évaluer les activités de recherche, de surveillance et de modélisation en cours, et d'élaborer des recommandations pour les actions à venir. Le rapport des Journées d'étude sera publié à l'automne 1991.

28. Les Xèmes Journées d'étude CIESMM/COI/PNUE sur la pollution de la mer Méditerranée (Perpignan, 18-19 octobre 1990) se sont déroulées dans le cadre du congrès et de l'Assemblée générale de la CIESMM (15-20 octobre 1990). Seuls deux thèmes avaient été retenus pour présentation et discussion: a) les problèmes de pollution et les priorités en matière de recherche, et b) les stratégies de surveillance continue de la pollution marine. Ces thèmes ont été présentés par les deux principaux conférenciers et suivis d'un débat prolongé auquel ont assisté 140 scientifiques. Les résultats et les conclusions du débat serviront à la préparation de la nouvelle phase du MED POL prévue en 1995.

29. Selon un accord signé entre la Banque mondiale et le PNUE, un montant de 838.500 dollars E.U. a été alloué au PAM par la Banque pour des activités d'appui au MED POL, et notamment pour l'achat de matériel, l'organisation de la formation et le renforcement du programme d'assurance qualité des données.

a. Traitement des données MED POL

30. Des accords de surveillance MED POL informatisés et des notifications de données ont été intégrés dans le système de gestion de bases de données relationnelles PC/ORACLE. L'entrée de données s'est poursuivie et l'ensemble du système a été amplement examiné. On a continué à s'employer à établir une norme pour la structure de la base de données afin qu'elle soit distribuée dans la région et permette ainsi d'acquérir des données sur supports magnétiques.

31. Deux bases de données bibliographiques informatisées ont été compilées avec l'aide financière du CAP/OZC par dépouillement de la littérature scientifique internationale (recherches documentaires manuelles et informatisées): pollution aquatique par les composés organophosphorés, publié au titre de n° 44 de la série des rapports techniques du PAM (avec 870 références), et bibliographie sur les détritiques marins, publié au titre de n° 50 de la série des rapports techniques du PAM (avec 440 références).

32. La bibliographie Adriatique informatisée (ADRIA) est en préparation, avec le concours financier du CAP/OZC et du Centre de recherches marines "Institut Rudjer Boskovic" de Zagreb.

33. Le "Répertoire des institutions sur l'environnement marin en Méditerranée", informatisé, est en préparation par l'Unité de coordination avec l'aide financière du CAP/OZC.

b. Entretien

34. Au cours de la période janvier 1990-juin 1991, l'ingénieur chargé de l'entretien MED POL/PNUE (basé à Monaco) a effectué des visites à 20 institutions dans 8 pays. En dehors de ses fonctions pour l'installation et la révision de l'appareillage, il a mené une enquête détaillée sur les fabricants d'instruments en vue de rééquiper le réseau de surveillance MED POL (et d'assurer à l'avenir la fourniture suivie de pièces détachées et d'accessoires).

c. Formation et bourses

35. Comme dans le passé, l'assistance octroyée aux participants au MED POL l'a été sous forme de cours de formation individuelle ou collective, de visites d'experts à des laboratoires moins expérimentés, d'appui pour une participation à des réunions MED POL (ateliers, exercices d'interétalonnage et réunions sur l'assurance qualité) et d'allocations de voyage permettant d'assister à des réunions en rapport avec le Programme MED POL.

36. Au cours de la période janvier 1990-juin 1991, ce sont au total 154 scientifiques méditerranéens qui ont bénéficié de ce programme d'appui pour un coût total de 185.456 dollars E.U.

37. Le troisième cours de formation/exercice d'interétalonnage sur les méthodes microbiologiques de surveillance de la pollution marine a été organisé à Malte du 3 au 8 septembre 1990 par l'OMS et le PNUE, en collaboration avec le Centre euro-méditerranéen pour les risques de contamination marine du Conseil de l'Europe. Il a été suivi par 22 participants provenant des pays suivants: Chypre, Egypte, Grèce, Israël, Libye, Malte, Syrie, Turquie et Yougoslavie. Les organisateurs locaux ont contribué en finançant deux participants et deux conférenciers.

38. Le troisième stage de formation au traitement statistique et à l'interprétation des données relatives aux communautés marines a été organisé à Split (Yougoslavie) du 26 juin au 6 juillet 1990 par la FAO, la COI et le PNUE, en collaboration avec l'Institut d'océanographie et des pêches, Split. Il a été suivi par 20 participants.

39. Des préparatifs ont eu lieu pour la tenue du quatrième cours/exercice d'interétalonnage pour les méthodes microbiologiques lors du dernier trimestre 1991 à l'Institut national d'hygiène, Rabat, Maroc, à l'intention de participants francophones.

40. Un stage de formation à l'analyse des données chronologiques et données océanographiques s'est déroulé à Athènes du 11 au 15 décembre 1990. Il avait pour objet de former les participants à l'analyse de séries chronologiques océanographiques et notamment à l'utilisation d'un progiciel PC spécialement préparé.

b) Assurance qualité des données

41. Le programme d'assurance qualité des données, exécuté par le Laboratoire d'études du milieu marin de l'AIEA, à Monaco, s'est poursuivi et développé tout au long de 1990-1991. Les activités ont compris des cours de formation pratique de 2 à 3 semaines sur les hydrocarbures chlorés (participants de Tunisie [1], d'Egypte [2], de Yougoslavie [2]), sur les hydrocarbures de pétrole (Egypte [2], Yougoslavie [2]) et sur les métaux en traces (Egypte [3], Maroc [3], Libye [1]). Des experts du Laboratoire de Monaco ont effectué cinq missions techniques prolongées en Tunisie (métaux en traces et composés organiques en traces), Egypte (composés organiques en traces), Yougoslavie (composés organiques en traces) et Albanie (mission préparatoire). Lors de ces missions, une formation complémentaire a été dispensée et il a été fourni un appui pratique à la mise en place de programmes nationaux d'assurance qualité des données. En outre, des contacts étroits ont été maintenus avec tous les laboratoires qui participaient précédemment au programme.

42. Plusieurs autres activités ont été développées dans le cadre du programme d'assurance qualité. Elles ont comporté l'organisation de la participation des laboratoires MED POL des pays de la CEE aux Journées d'étude CEE sur l'assurance qualité pour la surveillance marine qui se sont tenues à Noordwijkerhout, Pays-Bas (21-23 mai 1990). Deux nouveaux exercices d'interétalonnage (métaux en traces et composés organiques en traces) ont démarré en recourant à du sédiment contaminé du littoral méditerranéen. La Banque de matériaux de référence et de normes de Monaco a été étoffée (plus de 600 normes disponibles). Un arrangement a été conclu entre l'AIEA, le National Institute of Standards and Technology (NIST) des Etats-unis et le National Research Council (NRC) du Canada pour produire une série de matériaux de référence internationaux (dans le cadre du groupe PNUE/COI/AIEA d'experts en normes et matériaux de référence - GESREM) qui seront disponibles à titre gratuit pour tous les laboratoires de surveillance à des fins de contrôle de la qualité. La première de ces normes, GESREM-I (une moule du littoral méditerranéen français) sera disponible dans le courant 1991.

43. Le Laboratoire de Monaco a continué à mettre au point, tester et publier les méthodes de référence PNUE pour la série "études de la pollution marine" comportant à la fois des méthodes et des lignes directrices pour une large gamme de contaminants. Une liste complète des méthodes est disponible. Nombre d'entre elles ont été mises au point en se fondant sur des ateliers et des séminaires hébergés par l'OMS, la FAO, l'AIEA, l'OMM et la COI pour le compte du MED POL.

44. Les résultats du programme d'assurance qualité amélioré seront examinés en 1991, mais ils sont déjà encourageants. Il convient toutefois de souligner qu'un programme d'assurance qualité permanent sera nécessaire pour valider les données obtenues. Le plein appui des coordonnateurs nationaux du MED POL sera nécessaire pour assurer la participation des laboratoires au programme d'intercomparaison qui constitue un élément clef de ce travail.

c) Projets de recherche

45. Entre septembre 1990 et mai 1991, ce sont au total 26 projets provenant de 7 pays qui ont été soumis au Secrétariat pour exécution en 1991. Des négociations sont en cours avec les chercheurs responsables concernés.

46. En 1990, 116 projets au total étaient en cours d'exécution et 43 ont été achevés avec une dépense globale de 232.500 dollars E.U. Sous la présente rubrique, on n'envisage que les activités de recherche plus directement liées au programme de surveillance continue. D'autres activités de recherche sont exposées à la rubrique 6 e).

Activité A

Projets achevés en 1990: 3
Projets en cours au 31 décembre 1990: 20
Contribution 1990 totale: 42.000 dollars E.U.

Les projets microbiologiques ont continué à porter sur la révision des méthodes de référence existantes ou sur les relations entre différentes concentrations bactériennes afin d'établir ultérieurement des organismes indicateurs pour les virus ou d'autres agents pathogènes.

Activité F

Projets achevés en 1990: 4
Projets en cours au 31 décembre 1990: 6
Contribution 1990 totale: 6.000 dollars E.U.

Les projets en cours portaient sur la modélisation de la circulation, du transfert vertical et non stationnaire des polluants, et sur l'étude des changements climatiques en Méditerranée en se fondant sur les données historiques.

Activité H

Projets achevés en 1990: 1
Projets en cours au 31 décembre 1990: 13
Contribution 1990 totale: 36.100 dollars E.U.

Les projets de recherche menés au titre de cette activité traitent normalement de la composition des communautés planctoniques dans les zones eutrophes ou de la présence d'espèces toxiques. Récemment, plusieurs projets ont été lancés pour tenter d'interpréter les séries de données à long terme sur l'eutrophisation. Les n° 37 et 40 de la série des rapports techniques du PAM comprenant les rapports finaux des projets de recherche exécutés au titre de l'activité H ont été publiés.

Activité I

Projets achevés en 1990: 2
Projets en cours au 31 décembre 1990: 8
Contribution 1990 totale: 18.000 dollars E.U.

Les projets de recherche menés au titre de cette activité traitent des effets de la pollution sur les structures des communautés planctoniques ou benthiques et les données font l'objet d'un traitement statistique au moyen d'un logiciel pour une meilleure interprétation. Le stage de formation FAO/COI/PNUÉ sur le traitement statistique et l'interprétation des données relatives aux communautés marines sera organisé (Alexandrie, 9-19 décembre 1991) à l'intention de scientifiques qui n'ont pu encore en bénéficier.

Le n° 40 de la série des rapports techniques du PAM comprend également les rapports finaux établis au titre de cette activité.

Activité J

Projets achevés en 1990: 1
Projets en cours au 31 décembre 1990: 0
Contribution 1990 totale: 0 dollar E.U.

Une faible priorité a été attribuée à cette activité et seuls ont été exécutés jusqu'ici 3 projets portant sur les effets des rejets thermiques sur les communautés marines en Algérie, à Chypre et en Italie.

Activité K

Projets achevés en 1990: 7
Projets en cours au 31 décembre 1990: 13
Contribution 1990 totale: 16.000 dollars E.U.

Dans cette activité, l'accent a été mis jusqu'à présent sur les cycles biogéochimiques du cadmium et du mercure. On s'emploie désormais à orienter la recherche vers d'autres éléments chimiques énumérés aux annexes du protocole tellurique et deux nouvelles propositions sont consacrées au chrome.

Une réunion consultative sur l'accumulation et la transformation des contaminants chimiques par les processus biotiques et abiotiques dans le milieu marin a été organisée par la FAO, le PNUÉ et l'AIEA (La Spezia, Italie, 24-28 septembre 1990); elle comportait 32 participants.

Activité L

Projets achevés en 1990: 6
Projets en cours au 31 décembre 1990: 15
Contribution 1990 totale: 16.000 dollars E.U.

Un certain nombre de projets en cours portent sur l'étude, la modélisation et l'estimation du transfert et du dépôt atmosphériques des métaux lourds, éléments nutritifs et aérosols minéraux dans les diverses régions de la mer Méditerranée à partir de sources terrestres, ainsi que sur la comparaison des apports atmosphériques et fluviaux de ces substances. D'autres projets en cours sont consacrés à l'étude des cycles biogéochimiques du CO₂ dans la Méditerranée, à la recherche en matière de transfert des polluants par sédimentation et à l'examen des possibilités d'application de la télédétection pour l'étude des paramètres de qualité de l'eau.

d) Changements climatiques

47. Il a été préparé un document intitulé "rapport sur l'état d'avancement des activités concernant les implications des changements climatiques dans la région méditerranéenne" où sont passés en revue les projets et activités menés par des organismes nationaux et internationaux ainsi que par l'Unité de coordination du PAM; ce document est disponible comme document de référence sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.15/Inf.9.

48. Les principales conclusions et les plans ultérieurs de l'équipe de travail sur les implications des changements climatiques ont été présentés à la réunion conjointe des coordonnateurs des équipes de travail régionales à Singapour, du 12 au 16 novembre 1990.

49. Il est prévu qu'un ouvrage sur les implications des changements climatiques en Méditerranée sera publié par les éditions Arnold Publishers en octobre 1991.

50. Un scénario régional sur les changements climatiques dans le bassin méditerranéen par suite du réchauffement de la terre dû à l'effet de serre a été élaboré par l'Unité de recherches climatiques de l'Université d'East Anglia.

51. Des équipes de travail sur les changements climatiques ont été constituées pour l'île de Rhodes et la baie de Kastela et elles ont commencé leurs travaux. Des préparatifs sont en cours pour constituer des équipes analogues pour la région littorale syrienne et la baie d'Izmir.

e) Téledétection et autres nouvelles techniques applicables à la surveillance continue

52. A la réunion du Bureau (Paphos, Chypre, 16-17 juillet 1991), le représentant italien a annoncé la création à Palerme d'un "Centre de téledétection pour la Méditerranée" relié à un réseau d'autres centres opérationnels en Italie, proposant d'envisager une coopération ultérieure avec le PAM de même qu'avec les Parties contractantes. A ce sujet, le représentant égyptien a renseigné le Bureau sur le "Centre égyptien de téledétection" et a préconisé d'établir une coopération étroite entre les Centres italien et égyptien pour la mise en oeuvre de projets régionaux en la matière.

f) Coordination

53. Comme dans le passé, les activités de surveillance du MED POL ont été coordonnées par l'Unité d'Athènes grâce aux contacts avec les coordonnateurs nationaux du MED POL et avec la pleine participation des organisations coopérantes concernées (FAO, UNESCO, OMS, OMM, AIEA, COI).

54. S'agissant de la coordination des activités de recherche du MED POL, les organisations coopérantes concernées ont été, comme par le passé, directement responsables de l'exécution technique des divers projets de recherche grâce à des contacts directs avec les Centres nationaux de recherche.

55. La participation active des organisations coopérantes est demeurée un facteur important contribuant, dans une très large mesure, à la mise en oeuvre du MED POL. En plus des contacts réguliers et fréquents entre le PNUE et les organisations coopérantes, les réunions ci-après du Comité consultatif interorganisations (IAAC) pour le MED POL se sont tenues en vue d'assurer une coopération et une réalisation harmonieuses des activités MED POL en 1990 et 1991:

- XXIIIème réunion de l'IAAC (Athènes, 8-11 janvier 1990): elle a examiné les activités menées en 1989 et préparé un plan de travail pour les activités MED POL 1990-1991 (document UNEP(OCA)/MED WG.11/12);

- XXIVème réunion de l'IAAC (Athènes, 3-7 décembre 1990; elle a examiné le programme 1990-1991 et préparé le plan de travail et le budget pour les activités MED POL 1992-1993 (document UNEP(OCA)/MED WG. 24/1). La réunion a notamment examiné le programme de surveillance, la composante "recherche" en vue d'une nouvelle approche proposée (voir document UNEP(OCA)/MED IG. 2/3), les réunions et les documents à préparer.

5. INFORMATION

56. Conscients du fait que fournir une information sur l'environnement tant au grand public qu'aux publics spécialisés est un élément déterminant pour sensibiliser aux problèmes écologiques et vulgariser la conception d'un développement durable, le Secrétariat a entrepris un programme de diffusion directe ou indirecte des informations relatives à l'environnement du bassin méditerranéen auprès de l'opinion, des gouvernements et des organisations qui influent sur la prise de conscience et les réactions de l'opinion.
57. Deux cours de formation générale ont été organisés en 1990 et 1991 à l'Unité de coordination à l'intention de fonctionnaires des gouvernements égyptien et albanais. Les participants ont été mis au courant des activités du PAM et de la méthodologie du travail courant.
58. Un appui financier et des matériaux d'information ont été fournis aux Etats côtiers méditerranéens pour les aider à commémorer la journée mondiale de l'environnement et la semaine de l'environnement méditerranéen.
59. Conformément à la décision de la dernière réunion des Parties contractantes de fusionner tous les bulletins d'information existants publiés par le PAM et les Centres régionaux, les nouvelles livraisons du bulletin unique du PAM (MEDONDES n° 19, 20, 21 et 22) sont parues depuis le début 1990 en trois langues (anglais, arabe et français) et elles ont fait l'objet d'une large diffusion.
60. Les n° 34 à 48 de la série des rapports techniques du PAM ont été publiés et distribués. Une liste complète des publications figure à l'annexe IV du présent rapport.

6. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF À LA POLLUTION D'ORIGINE TELLURIQUE (PROTOCOLE TELLURIQUE) ET DU PROTOCOLE RELATIF AUX IMMERSIONS

a) Application du protocole tellurique et du protocole relatif aux immersions

a. Rapport sur l'état d'avancement de l'application du protocole tellurique

61. Le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique a été ratifié par la Yougoslavie le 16 avril 1990, par l'Albanie le 30 mai 1990 et par Israël le 21 février 1991, ce qui porte à dix-sept le nombre total de Parties contractantes ayant ratifié, approuvé le protocole ou y ayant adhéré.
62. Aucune réponse n'a été reçue des Parties contractantes à une lettre adressée par l'Unité MED à tous les coordonnateurs nationaux pour le MED POL en juillet 1990 pour demander des renseignements sur l'application de la législation en vigueur ou la nouvelle législation relative aux critères de qualité du milieu adoptés par les Parties contractantes depuis 1985. La lettre était accompagnée du n° 38 de la série des rapports techniques du PAM, en quatre langues, avec les huit critères de qualité du milieu adoptés depuis 1985.
63. Le Secrétariat continue à offrir aux Parties contractantes l'aide dont elles pourraient avoir besoin en vue de l'application des critères de qualité du milieu ou des normes d'émission adoptés.

b. Rapport sur l'état d'avancement de l'application du protocole relatif aux immersions

64. A la demande de la réunion conjointe des Comités en 1990, le Secrétariat a établi un document (UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.8) qui récapitulait tous les renseignements reçus des Parties contractantes, y compris ceux communiqués les années précédentes, sur: a) les rapports nationaux concernant les permis délivrés; b) les rapports nationaux sur les opérations effectives d'immersion; et c) les autorités nationales habilitées à délivrer les permis. En conclusion, le document soulignait que la plupart des Parties contractantes ne se conformaient pas à l'obligation de notifier au Secrétariat a) la délivrance de permis d'immersion; b) la non délivrance de permis; c) les opérations effectives d'immersion, y compris les rapports "néant"; et d) les autorités nationales habilitées à la délivrance des permis.

65. Suite à la décision de la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Athènes, 1989) de demander au Secrétariat de réexaminer le protocole relatif aux immersions à la lumière du principe de l'approche de précaution, le Secrétariat a contacté l'OMI qui a travaillé sur la même question dans le cadre de la Convention de Londres sur l'immersion. L'OMI est en train de mener une étude à ce sujet et les résultats en seront soumis à la réunion consultative de la Convention de Londres en novembre 1991. Un contact étroit sera maintenu avec l'OMI pour permettre au Secrétariat du PAM d'exploiter l'expérience de cette organisation en la matière.

66. En vue d'interdire les activités d'incinération en mer Méditerranée, la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Athènes, 3-6 octobre 1989) a décidé de modifier le protocole relatif aux immersions en vue d'interdire expressément les activités d'incinération en mer dans la zone de la Convention et a demandé au Secrétariat de mettre en route les procédures nécessaires. En consultation avec l'OMI, le Secrétariat propose à la présente réunion des modifications concrètes du protocole relatif aux immersions en vue de répondre à cette question (document UNEP(OCA)/MED IG.2/3).

c. Mise en oeuvre des activités prévues par le plan de travail relatif au protocole tellurique

67. Des réponses partielles aux questionnaires pour l'enquête sur les polluants d'origine tellurique n'ont été reçues que de France, de Grèce (Rhodes), de Monaco et d'Espagne. Une assistance d'experts a été octroyée en 1990 à Chypre, à la Grèce (Rhodes), à la Yougoslavie (baie de Kastela), au Maroc et à la Tunisie. Des dispositions sont en train d'être prises pour une assistance analogue à l'Algérie et à l'Egypte devant être octroyée lors du deuxième semestre 1991.

68. Les travaux portant sur un document énonçant des lignes directrices concernant les ouvrages d'émissaires sous-marins destinés aux collectivités de taille moyenne ou réduite ont été menés à bien. A ce document seront désormais incorporés: a) la documentation déjà existante et b) d'autres aspects de l'activité prévus pour 1991, afin que soient publiées, conformément au plan de travail, des lignes directrices complètes d'ici la fin 1991 ou le début 1992.

69. La préparation de la partie des lignes directrices relative aux effluents nécessitant un traitement séparé et se rapportant aux substances de l'annexe I a été achevée en 1990 et l'autre partie consacrée aux substances de l'annexe II a été achevée en mai 1991. La version finale complète des lignes directrices sera prête à la fin 1991 ou au début 1992.

70. Pour répondre aux besoins suscités par des développements récents touchant la pollution par les organismes pathogènes et les besoins concernant les critères de qualité du milieu pour les eaux de baignade, une consultation restreinte d'experts sur les risques sanitaires résultant de la baignade dans les eaux marines a été organisée par l'OMS et le PNUE à Athènes, du 15 au 18 mai 1991, afin d'examiner la situation sur la base des résultats d'études passées et de formuler des recommandations pertinentes. La réunion, à laquelle ont pris part 14 experts de 5 pays, a procédé à une révision approfondie des lignes directrices sur la base desquelles seront menées de nouvelles études.

71. La version préliminaire du projet de document d'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances cancérigènes/mutagènes/térogènes a été achevée à la date prévue, soit à la fin 1990. Une séance de révision s'est tenue au début juin 1991 et a tenu compte des travaux récents du GESAMP à ce sujet. Le document sera maintenant soumis à la réunion conjointe des Comités de 1992.

72. Une consultation restreinte d'experts sur des lignes directrices pour la surveillance des sources telluriques de pollution marine a été organisée par l'OMS et le PNUE à Istanbul, du 27 au 29 septembre 1990. Les participants sont convenus des nouveaux éléments à insérer dans la version finale des lignes directrices, travail qui est en cours et devrait être achevé à la fin 1991.

73. L'élaboration du document d'évaluation de la pollution concernant l'eutrophisation et les proliférations planctoniques a été amorcée. Il est prévu que la première version sera prête à la fin 1991.

74. L'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organostanniques, avec les mesures proposées a été pour la première fois examinée à la première réunion du Comité scientifique et technique (Athènes, 23-27 mai 1988). Le Comité avait alors décidé notamment que le Secrétariat, en coopération avec l'OMI, étudierait la faisabilité d'une interdiction complète de l'utilisation de peintures TBT de libre association pour tous les navires (y compris les navires long-courriers) et qu'il en ferait rapport au Comité (par. 36 du document UNEP(OCA)/MED WG.1/12). Il a été convenu avec l'OMI que cette question devrait être soulevée devant le Comité de protection du milieu marin de l'OMI, lequel a adopté une résolution qui prescrit notamment l'élimination des peintures antisalissures contenant du TBT et libérant en moyenne plus de $4 \mu\text{g}/\text{cm}^2/\text{jour}$ pour utilisation sur tous les navires et qui laisse la porte ouverte à une interdiction complète des peintures TBT.

75. Des questionnaires ont été adressés aux coordonnateurs nationaux pour leur demander de communiquer des renseignements utiles pour la préparation des documents d'évaluation sur les composés organophosphorés, le plomb, l'arsenic, le chrome et le nickel. Le nombre de réponses a été limité.

76. Une circulaire a été adressée en mars 1991 aux coordonnateurs nationaux pour leur demander de communiquer des renseignements sur les sites d'immersion de TiO_2 et de cendres volantes ainsi que les rapports et études à ce sujet.

77. L'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organohalogénés a été publiée au titre de n° 39 de la série des rapports techniques du PAM.

Etudes pilotes de surveillance continue

78. Le projet pilote sur la surveillance continue des polluants marins cancérigènes, mutagènes et térogènes dans certaines zones critiques d'Italie, d'Espagne et de Yougoslavie a été achevé, et les résultats en ont été insérés dans le projet de document d'évaluation correspondant.

79. Les préparatifs pour le lancement du projet pilote sur la surveillance des détergents non biodégradables ont pris fin en 1990. Il est prévu que la surveillance proprement dite démarrera en 1991.

80. Suite à la recommandation des Journées d'étude AIEA/FAO/MED POL-PNUE sur l'évaluation de la pollution par les herbicides et les fongicides (Monaco, 30 octobre-1er novembre 1990), une étude pilote a été amorcée pour déterminer les niveaux d'herbicides dans les sites critiques. Elle est menée avant tout aux embouchures (estuaires) des grands fleuves (comme le Pô, le Rhône, l'Ebre) et porte sur des échantillons d'eau et de sédiment.

81. La réunion consultative FAO/PNUÉ/AIEA sur l'évaluation des éléments chimiques énumérés à la rubrique 1 de l'annexe II du protocole tellurique s'est tenue à Athènes du 13 au 15 février 1991 (document FIR/MED POL/LBS/3) et a recommandé la nécessité de poursuivre les activités de surveillance continue, notamment dans les zones critiques. Les sites d'immersion du dioxyde de titane ont été considérés comme des zones critiques pour le titane, tandis que les sites d'immersion de cendres volantes l'ont été pour le béryllium, le cobalt, le thallium, l'argent, l'antimoine, le molybdène, l'uranium et le vanadium. Avant d'entreprendre cette étude pilote, on s'emploie à recueillir des renseignements sur les sites d'immersion de ce type, en Méditerranée et ailleurs.

d. Annexe IV au protocole, concernant la pollution transférée par voie atmosphérique à partir de sources terrestres

82. Le texte d'un projet d'annexe IV au protocole tellurique a été présenté par le Secrétariat sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.12/5 à la réunion conjointe des Comités de mai 1990. Après avoir examiné le document, la réunion est convenue qu'une version révisée du projet d'annexe IV tenant dûment compte des observations reçues des Parties contractantes serait préparée pour la réunion conjointe des Comités de 1991 pour qu'elle pût être soumise à la réunion des Parties contractantes pour adoption. Le projet révisé qui a été établi par l'OMS, l'OMM et le PNUÉ en tenant compte des observations des Parties contractantes est soumis à la réunion conjointe des Comités de 1991 sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.25/3 et, après délibérations, le texte de l'annexe IV au protocole tellurique a été approuvé et est présenté maintenant à la Septième réunion des Parties contractantes pour adoption (document UNEP(OCA)/MED IG.2/3).

e. Projets de recherche se rapportant directement au protocole tellurique

83. Entre septembre 1990 et mai 1991, ce sont au total 26 projets provenant de 7 pays qui ont été soumis au Secrétariat pour exécution en 1991. Des négociations sont en cours avec les chercheurs responsables concernés.

84. En 1990, 116 projets au total étaient en cours d'exécution et 43 ont été achevés pour une dépense totale de 232.500 dollars E.U. Sous la présente rubrique, on n'envisage que les activités de recherche plus directement liées à l'application du protocole tellurique. D'autres activités de recherche sont exposées à la rubrique 4.c).

Activité B

Projets achevés en 1990: 0
Projets en cours au 31 décembre 1990: 0
Contribution 1990 totale: 0 dollar E.U.

Activité C

Projets achevés en 1990: 3
Projets en cours au 31 décembre 1990: 1
Contribution 1990 totale: 0 dollar E.U.

Les projets menés dans ce domaine traitent de divers aspects de l'identification d'agents pathogènes et des relations agents pathogènes/indicateurs en vue de vérifier la validité des critères de qualité correspondants.

Activité D

Projets achevés en 1990: 4
Projets en cours au 31 décembre 1990: 13
Contribution 1990 totale: 23.000 dollars E.U.

Les projets portent sur deux domaines distincts: a) effets sanitaires associés aux eaux côtières ou aux mollusques/crustacés présentant une contamination microbiologique, et b) effets sanitaires associés aux produits de la mer présentant une contamination chimique. Un certain nombre de projets exécutés au titre de cette activité ont également bénéficié de subventions très importantes de la part des autorités locales et régionales (suite à des recommandations de l'OMS) en plus de l'assistance MED POL au rôle catalyseur.

Le rapport sur les proliférations de méduses en Méditerranée a été publié comme n° 47 de la série des rapports techniques du PAM et le rapport final du projet sur les relations entre qualité microbienne des eaux côtières et gastro-entérites provoquées par les rotavirus parmi les baigneurs a été publié comme n° 46 de la série des rapports techniques du PAM.

Activité E

Projets achevés en 1990: 2
Projets en cours au 31 décembre 1990: 2
Contribution 1990 totale: 3.000 dollars E.U.

Les deux projets achevés avaient pour thèmes la conception des émissaires sous-marins, les huiles lubrifiantes usées dans les effluents et l'évaluation d'impact sur l'environnement lié à la santé pour certains projets de développement. Les projets en cours, dont l'achèvement est prévu en 1991, portent sur la pollution côtière par les déchets solides.

Activité G

Projets achevés en 1990: 10
Projets en cours au 31 décembre 1990: 25
Contribution 1990 totale: 61.900 dollars E.U.

Les projets en cours couvrent une gamme assez étendue de sujets dans les domaines suivants: a) relations entre les niveaux et les effets de certaines substances sur l'homme et les biotes marins; b) facteurs environnementaux influant sur la cancérogénicité/mutagénicité de certaines substances; c) étude des effets toxicologiques du cuivre, du zinc, du plomb, du chrome, du cadmium et du sélénium sur divers organismes marins; d) étude des mécanismes de bioprotection au sein des organismes; e) bioaccumulation des composés organostanniques, cadmiques, mercuriels et organophosphorés dans les organismes marins; f) toxicité *in situ* des dispersants d'hydrocarbures; g) les effets des pesticides carbonatés et organophosphorés sur les invertébrés marins; et h) les métallothionéines.

Des projets en cours sont également consacrés à la mise au point de critères permettant de distinguer les détritits d'origine terrestre de ceux d'origine maritime et à la mise au point de techniques d'analyse pour la détermination des détergents et substances tensio-actives dans l'eau de mer. Dans cette activité, on délaisse de plus en plus les épreuves de toxicité aiguë au profit des techniques sublétales qui deviennent désormais importantes dans les travaux d'évaluation de la pollution marine. De nouveaux projets comprennent des études sur la chimie sanguine, les peptides et les protéines, le cytochrome P-450, l'acétylcholinestérase ainsi que les réactions physiologiques.

En outre, dans le cadre de cette activité, il est organisé un Atelier FAO/COI/PNUE sur les effets biologiques des polluants sur les organismes marins (Malte, 10-14 septembre 1991) qui sera essentiellement axé sur les techniques d'étude des effets toxiques sublétaux au niveau de chaque organisme marin pris séparément ou au-dessous. L'un des buts de l'atelier est d'examiner les possibilités d'application des techniques pour les études *in situ* en pratique courante et leur signification et interprétation quant à l'évaluation des risques de la pollution marine.

b) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organophosphorés et mesures proposées

a. Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée

85. Sous cette rubrique, un document séparé a été soumis à la réunion conjointe des Comités de 1991 sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.4. L'évaluation et les mesures proposées correspondantes ont été approuvées, telles qu'elles ont été modifiées par la réunion conjointe des Comités de 1991, et sont soumises pour adoption à la présente réunion (document UNEP(OCA)/MED IG.2/3).

b. Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les matières synthétiques persistantes qui peuvent flotter, couler ou rester en suspension, et mesures proposées

86. Sous cette rubrique, un document séparé a été soumis à la réunion conjointe des Comités de 1991 sous la cote UNEP (OCA)/MED WG.25/Inf.5. L'évaluation et les mesures proposées correspondantes ont été approuvées, telles qu'elles ont été modifiées, par la réunion conjointe des Comités de 1991, et sont soumises pour adoption à la présente réunion (document UNEP(OCA)/MED IG.2/3).

c. Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances radioactives et mesures proposées

87. Sous cette rubrique, un document séparé a été soumis à la réunion conjointe des Comités de 1991 sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.6. L'évaluation et les mesures proposées correspondantes ont été approuvées, telles qu'elles ont été modifiées, par la réunion conjointe des Comités de 1991, et sont soumises pour adoption à la présente réunion (document UNEP(OCA)/MED IG.2/3).

d. Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les micro-organismes pathogènes et mesures proposées

88. Sous cette rubrique, un document séparé a été soumis à la réunion conjointe des Comités de 1991 sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.7. L'évaluation et les mesures proposées correspondantes ont été approuvées, telles qu'elles ont été modifiées, par la réunion conjointe des Comités de 1991, et sont soumises pour adoption à la présente réunion (document UNEP(OCA)/MED IG.2/3).

7. PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES NAVIRES

a) Application du Protocole relatif aux situations critiques

89. Suite aux décisions de la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes qui ont approuvé de nouveaux objectifs et de nouvelles fonctions du Centre ainsi qu'un programme à moyen terme relatif à la préparation et à la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures et autres substances nocives, le REMPEC, au cours de l'exercice biennal 1990-1991, a principalement axé ses activités sur des thèmes qui sont tenus pour essentiels:

- le développement et l'actualisation d'un Système régional d'information comprenant une base de données partiellement informatisée de produits chimiques, des modèles de simulation et des systèmes informatisés d'aide à la décision;
- l'élaboration de recommandations, principes et lignes directrices concernant la préparation, l'intervention et l'assistance mutuelle en cas de pollution marine accidentelle.

Toutefois, le Centre continue à mener des activités dans les deux autres grands domaines qui sont:

- l'assistance aux pays qui le sollicitent pour le développement de leur propre organisation nationale;
- la formation de personnel.

a. Gestion du Centre

90. L'accord de Siège concernant le Centre a été signé à Malte le 27 avril 1990 par le Premier ministre du gouvernement maltais et le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI).

91. D'importants changements de personnel au cours de l'année 1990 et le fait que le poste d'expert chimiste qui devait être pourvu en juillet 1989 ne l'a finalement été qu'en juillet 1990 ont entraîné des retards dans l'exécution du programme approuvé par les Parties contractantes en octobre 1989. Toutefois, grâce aux qualités de l'expert chimiste et à l'oeuvre accomplie, il a été possible de combler en partie ce retard.

92. On s'est employé à améliorer les capacités du Centre pour le traitement de texte et le traitement de données. L'amélioration devrait se poursuivre de manière à exploiter dans le proche avenir des modèles de simulation et des systèmes informatisés d'aide à la décision.

93. L'accident du "Khark 5" a révélé les difficultés que le Centre rencontre à communiquer efficacement à l'aide des moyens dont il dispose présentement. La réunion du Bureau, suivant la proposition faite par un consultant qui s'est rendu au Centre en juillet 1990 afin d'évaluer ses moyens de communication a décidé de revaloriser les moyens de communication du Centre en recourant au système de communication par satellite INMARSAT. Le marché des équipements approprié a été étudié et la réunion des Comités techniques (Athènes, 6-10 mai 1991 - UNEP(OCA)/MED WG.25/5) a déjà indiqué que le Centre devait acquérir un système INMARSAT Standard A et proposé d'allouer au budget du REMPEC les fonds nécessaires à cette fin.

Elaboration de recommandations, principes et lignes directrices concernant la préparation, l'intervention et l'assistance mutuelle en cas de pollution marine accidentelle

94. Le Centre a organisé à Malte, du 8 au 12 octobre 1990, un Séminaire régional sur les questions financières, la responsabilité et la réparation des conséquences d'accidents occasionnant une pollution par les hydrocarbures et d'autres substances dangereuses (REMPEC/WG.2/5), qui:

- a fourni aux participants une vue d'ensemble des questions financières, de la responsabilité et de la réparation des conséquences d'accidents occasionnant une pollution par les hydrocarbures et d'autres substances dangereuses;
- a examiné et approuvé les conclusions ainsi que proposé des recommandations ayant trait aux aspects juridiques, administratifs et financiers de l'assistance mutuelle;

- a examiné et approuvé un projet de principes et lignes directrices concernant la coopération et l'assistance mutuelle en cas de situation critique.

En vue de finaliser le projet de principes et de lignes directrices qui n'avait pas été approuvé par le séminaire d'octobre, le Centre a organisé à Malte, les 21-22 mars 1991, la réunion d'un groupe de rédaction (REMPEC.WG.3/5).

L'ensemble complet des "Recommandations, principes et lignes directrices concernant la coopération et l'assistance mutuelle en cas de situation critique", essentiel pour faciliter la coopération parmi les Etats côtiers méditerranéens et obtenir une assistance internationale, a déjà été présenté à la réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique tenue à Athènes en mai 1991 (UNEP(OCA)/MED WG.25/5/annexe 5) et est soumis à la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes pour approbation définitive.

b. Développement d'un système régional d'information

95. La coopération régionale en cas de situation critique ne peut être vraiment efficace si les renseignements nécessaires pour amorcer les opérations d'assistance mutuelle et les connaissances sur la nature des problèmes, les méthodes, les techniques et les moyens à y faire face n'ont pas été largement distribués aux Parties de l'accord régional et si cette information n'est pas régulièrement tenue à jour.

96. Le Système régional d'information que le Centre est en train de développer et d'actualiser est conforme aux fonctions de ce dernier (annexe à la résolution 7 - UNEP(OCA)/MED IG.1/5, appendice 2) ainsi qu'aux décisions prises par les Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED IG.1/5, annexe V), et son objectif consiste à répondre à ces besoins.

Ce système se compose de quatre parties:

- Documents de base;
- Listes et répertoires;
- Banques de données, modèles de simulation et systèmes d'aide à la décision;
- guides opérationnels et documents techniques.

Documents de base/Partie A

97. Cette partie regroupe les dispositions concernant la préparation, l'intervention et l'assistance mutuelle en matière de lutte contre la pollution marine accidentelle en cas de situation critique; ces dispositions ont été adoptées par la Conférence de plénipotentiaires des Etats côtiers de la région méditerranéenne et par les réunions successives des Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Elle est régulièrement tenue à jour pour être conforme aux décisions des réunions des Parties contractantes.

98. Une version préliminaire de cette partie a déjà été distribuée. La version finale sera publiée après la présente réunion des Parties contractantes.

Liste et répertoires/Partie B

99. Cette partie comprend un répertoire des autorités nationales compétentes, un inventaire des sociétés offrant des services en Méditerranée en cas de situation critique et un catalogue des équipements et produits de lutte contre la pollution par les hydrocarbures. En outre, un inventaire des experts, équipements et produits qui peuvent, sous certaines conditions, être mis à la disposition de l'Etat qui le demande, en cas de situation critique, sera bientôt publié et diffusé de même qu'un répertoire des autorités portuaires en Méditerranée.

100. Au début de l'année prochaine, les autorités nationales compétentes auront à leur disposition, avec les parties A et B du Système d'information, une gamme complète de documents contenant les informations nécessaires pour la préparation, l'intervention et l'assistance mutuelle en matière de lutte contre la pollution marine accidentelle.

Banque de données, modèles de simulation et système d'aide à la décision/Partie C

101. En cas d'accident mettant en jeu des substances dangereuses, le rassemblement des informations est essentiel pour prendre une décision définitive. Il est donc important de recourir à une base de données, à des modèles de prédiction des risques et à des systèmes d'aide à la décision qui étayent la prise de décisions. Il convient notamment de connaître les propriétés physiques, chimiques et toxicologiques des substances en cause, les risques qu'elles présentent pour la vie humaine et le milieu marin ainsi que les techniques d'intervention et les méthodes qui s'offrent éventuellement pour les combattre.

102. Un consultant a été recruté pour aider le Centre dans la mise en place d'une banque de données partiellement informatisée sur les substances dangereuses. Sur la base des recommandations formulées par le consultant, le Centre a pris des dispositions conduisant à la création d'une base de données partiellement informatisée et de modèles de simulation d'appui sur les produits chimiques. Un document (RIS/Partie C/Section 1) décrivant la banque de données du Centre sur les produits chimiques (qui comporte notamment: une base de données informatisée avec le progiciel CAMEO et des modèles prévisionnels avec les modèles CHEMPSEL, ACTOR et ELBA) ainsi que les services de renseignement que le Centre pourrait fournir a été distribué.

103. Le Centre a élaboré et distribué un exemplaire préliminaire d'une base de données axée sur le transport maritime (TROCB) englobant des données sur les propriétés physiques et chimiques, les méthodes de transport, les risques marins associés aux produits chimiques et le comportement d'environ 400 substances. Cette banque de données est à utiliser avec le document déjà publié (RIS/Partie C/Section 6) exposant les divers systèmes de classement normalisé pour les produits chimiques accidentellement déversés en mer.

Guides opérationnels et documents techniques/Partie D

104. Cette partie comprend des documents de nature technique tels que: "Un guide de lutte contre la pollution marine accidentelle "(RIS/Partie D/Section 1)," La signification d'une fiche de renseignements sur la protection nationale (RIS/Partie D/Section 4); d'autres documents techniques y seront également incorporés sitôt qu'ils seront disponibles. Il s'agira d'un "Code de pratique sur l'utilisation des dispersants en Méditerranée" qui est actuellement en cours d'élaboration.

105. Le Système régional d'information est destiné à être utilisé par les autorités nationales des Parties au protocole non seulement en cas de situation critique mais aussi pour mettre au point et adapter leurs plans nationaux d'urgence, notamment en ce qui concerne la coopération régionale et l'assistance mutuelle.

c. Assistance aux pays qui le demandent pour le développement de leur propre organisation nationale

106. L'existence de plans nationaux d'urgence est une condition préalable à l'organisation d'une intervention appropriée en cas de pollution marine accidentelle et d'une coopération régionale adéquate. Le Centre a fourni, et continuera à fournir, aux pays qui le demandent, une assistance dans la préparation d'un plan d'urgence, d'un accord bilatéral ou d'un exercice conjoint d'intervention.

107. Cependant, au cours de la période considérée, le rôle du Centre n'a pas été à cet égard au niveau qu'il aurait dû être. Cela n'est pas seulement imputable aux ressources très restreintes allouées au Centre pour cette activité mais surtout au fait que fort peu de demandes lui ont été expressément adressées.

108. Etat donné l'importance de la constitution et du maintien d'une organisation nationale, les pays devraient envisager de tirer un meilleur parti du Centre en lui conférant un rôle plus actif ainsi qu'il est préconisé dans l'une des recommandations proposées (UNEP(OCA)/MED WG.25/5, annexe V).

d. Formation de personnel

109. Le rôle du Centre dans le domaine de la formation a toujours été tenu pour essentiel. En 1990, le Centre s'est évertué à organiser, avec un appui technique extérieur, un cours de formation générale à la lutte contre la pollution par les substances nocives. En raison de limitations financières et techniques (l'expert chimiste n'a pris ses fonctions qu'à la fin juillet 1990), le Centre n'a pu parvenir à ses fins. Le coût d'un tel cours organisé hors de Malte dépassait les fonds disponibles pour cette activité et le Centre n'était pas techniquement en mesure d'organiser le cours dans ses locaux sans d'importantes contributions extérieures.

110. En raison de la crise du Golfe et de l'accident du navire-citerne "Haven", les activités de formation prévues initialement pour le début 1991 ont été reportées à la fin de cette même année. Un cours de formation régional à la gestion des crises et un autre cours sur les substances nocives seront organisés à Malte en novembre.

111. Au cours de l'exercice biennal 1990-1991, le Centre a continué à octroyer une assistance aux pays qui le demandaient en organisant des cours de formation nationaux. Le Centre a fourni une assistance à l'Egypte (Alexandrie, 10-19 février 1990), à la Yougoslavie (Opatija, 11-13 juin 1991) et fera à nouveau de même en septembre (Egypte) et en octobre (Israël) de l'année en cours.

112. L'exercice de communication "Alertex 91" qui était prévu pour la fin avril 1991 a également été annulé en raison des accidents de Livourne et de Gênes.

e. Accidents survenus dans la région méditerranéenne

113. En 1990, treize accidents ont été notifiés au Centre régional dont onze étaient susceptibles d'occasionner une pollution par les hydrocarbures (un déversement d'hydrocarbures a effectivement eu lieu dans 8 cas), les deux autres concernant des produits chimiques. Entre le 1er janvier et le 30 juin 1991, huit accidents ont été notifiés dont trois revêtaient une grande ampleur, à savoir le naufrage de l'"Alessandro Primo", la collision entre le ferry-boat "Moby Prince" et le navire-citerne Agip "Abruzzo" et l'explosion du navire-citerne "Haven".

114. Une assistance sous forme d'échange et de transmission de renseignements ainsi que de communication de données et de conseils techniques a été fournie aux autorités nationales dans le cas de 4 accidents en 1990 et de 3 accidents en 1991. Le Centre a joué un rôle important en facilitant l'assistance et la coordination dans le cas de l'accident du "Haven".

115. L'accident du "Khark 5" au large du littoral atlantique du Maroc, le 19 décembre 1989, au cours duquel le Centre a également joué un rôle actif, doit être rappelé.

116. Ces accidents et la densité du trafic maritime en mer Méditerranée conduisent à considérer celle-ci comme une zone à risque où plane toujours la menace d'un accident majeur.

117. Dans le cas d'un grave accident de pollution marine, la coopération régionale est indispensable. Pour être efficace, cette coopération doit avoir été préalablement préparée, notamment: en mettant sur pied et en entretenant une organisation nationale, en diffusant l'information pertinente, en développant les contacts entre les autorités nationales compétentes et en préparant celles-ci à coopérer entre elles, et en déterminant au préalable les conditions sous lesquelles cette coopération peut intervenir. Le rôle principal du Centre consiste à oeuvrer dans cette perspective et il est essentiel à cet égard.

118. Mais le succès de la coopération régionale dépend étroitement du respect par les Etats de leurs obligations découlant du Protocole et de l'application des décisions prises dans ce domaine par les Parties contractantes ainsi que de la coopération active au sein du programme d'activités du Centre. Le Centre régional est un instrument utile pour les gouvernements qui ne se justifient que pour autant que les gouvernements sont disposés à l'utiliser.

b) Installations portuaires de réception

119. Conformément à une décision de la réunion du Bureau, le Centre prépare actuellement une réunion d'experts nationaux en matière d'installations portuaires de réception en Méditerranée qui doit se tenir en Egypte les 14-19 décembre 1991.

120. L'Organisation maritime internationale et le REMPEC sont en train de mener les activités préparatoires, en coopération avec l'Unité MED d'Athènes et avec les organisations participant au Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen - METAP - (la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement, le Programme des Nations Unies pour le développement et la CEE).

Les buts principaux de la réunion seront:

- a. de rappeler les prescriptions de la Convention de Barcelone, des Protocoles y relatifs et de MARPOL 73/78 en matière d'installations de réception, et de présenter les progrès technologiques dans ce domaine;
- b. d'examiner la situation actuelle concernant la fourniture d'installations appropriées de réception dans les ports de la Méditerranée et les problèmes auxquels sont confrontés les pays pour fournir ces installations;
- c. d'examiner et d'approuver un "Plan d'action sur les installations portuaires de réception pour la région méditerranéenne" qui amènerait les Etats côtiers méditerranéens à se conformer aux dispositions concernant "la zone spéciale" des annexes I, II et V de MARPOL 73/78.

8. PROTECTION DU PATRIMOINE MEDITERRANEEN COMMUN

a) Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées

121. Le principal problème rencontré dans l'application des activités 1990-1991 du Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP) a été le long retard apporté à la signature de l'accord entre le PNUE et le gouvernement tunisien concernant le statut juridique de Centre ASP. Ce retard a gravement retenti sur la mise en oeuvre sans heurts du programme ASP. Néanmoins, et afin d'assurer les activités minimales approuvées par les Parties contractantes, un mémorandum d'accord a été signé entre l'Unité de coordination du PAM et l'UICN afin d'exécuter des activités essentielles. Dans l'intervalle, et sur recommandation du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, l'expert du Centre a été affecté à cette fin à l'Unité d'Athènes.

122. L'accord entre le PNUE et le gouvernement tunisien a été finalement signé le 29 avril 1991 par le Coordonnateur du PAM au nom du PNUE et par M. N. Medjoub, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au nom du gouvernement tunisien. Comme suite à cet accord, il est prévu que les autorités tunisiennes nommeront un directeur à plein temps du Centre. Les vacances de deux postes d'expert international ont été diffusées à toutes les Parties contractantes. La question paraît évoluer rapidement vers une conclusion satisfaisante. Les relations avec la Tunisie, qui avaient été quelque peu affectées par le litige prolongé qui avaient paralysé les activités d'une importante composante du PAM, peuvent être à nouveau qualifiées d'excellentes.

a. Les activités essentielles exposées ci-après ont été exécutées au cours de l'exercice biennal 1990/1991:

123. Assistance au pays dans leurs efforts pour promouvoir des activités relatives à l'identification, la protection et la gestion des sites marins et côtiers protégés d'intérêt méditerranéen:

- a. Un atelier sur la gestion des aires protégées, en vue de créer un réseau d'ASP méditerranéennes, s'est tenu à Monaco, les 5 et 6 octobre 1990, et a rassemblé 31 participants. Suite à des accords avec différentes organisations, la réunion était parrainée et organisée conjointement par le PNUE/Unité MED/ASP, l'UICN, la Banque mondiale, le Centre scientifique de Monaco et le Parc national de Port-Cros (France).
- b. Une réunion s'est tenue à Sophia Antipolis du 16 au 19 juillet 1990 avec le Plan Bleu et la Banque mondiale afin de dégager des perspectives de coopération pour la gestion des aires protégées de Méditerranée en tenant compte des problèmes auxquels seront confrontés les pays méditerranéens à l'avenir.
- c. Un appui a été fourni à une étude sur le terrain menée en Algérie afin de définir les limites maritimes du parc national d'El Kala. Une mission d'étude sur place a été effectuée en novembre 1990 afin de visiter le parc national d'El Kala, d'évaluer la qualité du milieu marin et de déterminer les limites appropriées de la partie maritime du parc. Une visite de l'expert ASP est intervenue du 14 au 20 décembre 1990 en coopération avec la Banque mondiale (METAP) afin d'examiner les développements effectifs et les développements possibles ultérieurs de la gestion du parc national d'El Kala dans un contexte régional.
- d. Une visite à Majorque à propos du programme de gestion et de surveillance continue (collaboration ASP-UICN-Plan Vigie) a eu lieu du 8 au 10 octobre 1990.
- e. Une réunion avec le point focal national pour les ASP s'est tenue à Madrid du 23 au 26 juillet afin d'examiner la liste espagnole des aires protégées existantes.
- f. Une étude sur le terrain a été réalisée en Libye, du 15 au 22 juin 1990, en coopération avec des experts libyens et des experts internationaux; elle a porté sur la région s'étendant du golfe de Syrte jusqu'à la frontière libyo-égyptienne. Des recommandations ont été avancées pour la protection de quelques zones.

124. Assistance aux pays pour qu'ils développent leurs activités visant à la protection des espèces et écosystèmes menacés (phoque moine, tortues marines, végétation marine):

- a. Réunion en Turquie sur la stratégie nationale pour la conservation du phoque moine de Méditerranée. Une réunion préparatoire sur la stratégie nationale s'est déroulée du 21 au 24 octobre 1990. Un contrat a été établi entre l'UICN et le sous-secrétariat à l'Environnement afin de concourir à l'évaluation de la population de phoques moines le long du littoral turc.

- b. Etude sur le terrain en Turquie consacrée aux problèmes posés par la perte de nidifications de tortues marines. Suite à une réunion précédente, une étude sur le terrain a eu lieu du 25 a 30 octobre 1990 sur la rive Sud de la Turquie, entre Antalya et Adana.
 - c. Préparation avec les autorités algériennes et assistance à la réalisation d'une enquête générale sur le statut du phoque moine le long du littoral algérien. Suite à la visite de l'expert (mars 1990), un contrat a été passé avec le parc national de Port-Cros pour qu'il réalise, en association avec le Centre de recherche de Bou Ismaïl (Algérie), une enquête générale sur le statut du phoque moine le long du littoral algérien.
 - d. Formation au Centre de sauvetage des phoques moines du parc national de Port-Cros: un représentant turc et un représentant grec seront sélectionnés et parrainés. En raison d'un retard dans la désignation des participants, la formation aura lieu à la fin 1991.
 - e. Formation en juillet-août 1990 à Chypre sur les techniques de conservation des tortues marines de Méditerranée et sur la gestion des plages de nidification des tortues. Cette formation a, pour la deuxième année, été assumée par le Département des Pêches. Sur les quatre candidats désignés par des pays, trois ont pris part à ce cours (Algérie, Yougoslavie et Israël). Ce cours sera répété en 1991.
 - f. Conformément à la décision de la réunion conjointe des Comités techniques (Athènes, 28 mai-1er juin 1990) et en coopération avec les secrétariats des Conventions de Bonn et de Berne ainsi qu'avec le concours de Greenpeace International, des documents ont été établis et des réunions organisées pour la protection des petits cétacés de Méditerranée. Une réunion organisée par la Convention de Berne pour l'examen du projet d'accord s'est tenue à Palma de Majorque les 25-26 février 1991. L'expert ASP y a pris part. Un projet d'accord sur les perspectives de coopération entre les secrétariats des Conventions de Berne, Bonn et Barcelone a été examiné. Un projet de plan d'action pour la conservation de petits cétacés en Méditerranée a été préparé par Greenpeace International. Il sera examiné à une réunion d'experts méditerranéens qu'une ONG italienne (Associazione Europea Arte Scienza Spettacolo) doit héberger les 25-26 août 1991.
 - g. Des documents ont été rédigés et publiés dans la Série des rapports techniques du PAM au titre de n° 42: "Livre rouge sur la flore marine menacée en Méditerranée" (espèces, associations et paysages; en français seulement), et au titre de n° 43: "Statut des tortues marines de Méditerranée" (en anglais et français).
125. Répertoire de la législation en matière d'environnement en Méditerranée:
- a. La deuxième version a été établie, pour partie en français et partie en anglais. Avant distribution aux points focaux nationaux, une troisième version, en anglais seulement, comportant des adjonctions, est en préparation et sera prochainement disponible.
 - b. la deuxième version du Répertoire de la législation méditerranéenne en matière d'archéologie sous-marine a été établie et sera revue par des experts. Une troisième version est prévue pour la fin de l'année et sera adressée, pour corrections, aux points focaux nationaux des Etats côtiers méditerranéens et à la CEE.

b) Préservation des sites historiques

126. Un mémorandum d'accord a été signé en septembre 1990 entre le PAM et l'Association méditerranéenne des patrimoines historiques internationaux (A.M.P.H.I.) de Marseille concernant l'activité du PAM intitulée "Mesures pour la protection du patrimoine méditerranéen commun". L'association a reçu un montant de 50.000 dollars E.U. pour couvrir les frais d'exécution du plan de travail convenu. L'Association devait fournir une contribution de contrepartie. L'accord précisait le plan de travail et le calendrier d'application des activités approuvées par les Parties contractantes quant à la promotion de la coopération à propos des 100 sites historiques et l'élaboration d'un programme de travaux.

127. En 1990, les activités du Centre de Marseille chargé de la mise en oeuvre du volet "100 sites historiques" ont été axées sur la promotion de la coopération concernant ces sites et sur un programme de travaux relatifs au développement de la coopération dans trois domaines: dégradation de la pierre, protection des sites archéologiques sous-marins et cours de formation sur la protection des sites historiques.

128. Des missions effectuées sur les sites ont permis d'évaluer les rapports spécifiques ayant trait au programme de coopération dans les domaines de la protection de la pierre et de la protection des sites archéologiques sous-marins, épaves y comprises.

Lors des visites effectuées par un archéologue et un architecte, les principaux points ci-après ont été examinés:

- besoins en matériel de croquis et de mesure;
- absence d'un plan topographique des sites à une échelle adéquate;
- plans d'aménagement urbain ne prenant que partiellement en compte les sites historiques;
- existence d'un nombre important d'études qui sont souvent adoptées mais non appliquées.

Les points ci-dessus pourraient être développés dans le cadre du programme 1992-1993.

129. En 1991, les activités du Centre ont été axées sur la formation et l'extension du réseau d'experts techniques chargés des sites historiques en Méditerranée. Ces activités, menées conformément aux objectifs approuvés par les Parties contractantes en 1989, ont été orientées prioritairement vers la coopération pour la préservation de la pierre des sites en question, la protection des sites archéologiques sous-marins, épaves y comprises, et des cours de formation pour la protection des sites. Dans l'immédiat, les activités qu'il faudrait envisager à la lumière de l'inspection des sites avec les experts techniques et fonctionnaires administratifs responsables concerneraient tout particulièrement l'utilisation de matériel pour les relevés d'architecture et d'urbanisme (topographie, cadastre, constructions) en tenant compte dans les plans d'urbanisme de la protection des sites historiques, et un répertoire largement diffusé des matériaux (tout particulièrement la pierre) qui serait utilisé par les centres d'étude, de recherche, d'expérimentation et de diffusion des résultats.

130. Lors de la réunion conjointe des deux Comités permanents du PAM (mai 1991), il a été convenu qu'il était nécessaire d'établir des voies officielles de communication pour les sites historiques, ainsi que cela était le cas pour tous les autres volets du PAM.

131. En 1989, la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes a accepté les offres des villes de Thessalonique et de Naples d'héberger respectivement les deuxième et troisième réunions sur le sujet des sites historiques au cours de l'exercice biennal 1990-1991. La première réunion s'est tenue à Marseille en 1989. Le maire de Thessalonique a proposé d'accueillir dans sa ville la deuxième réunion sur les sites historiques en novembre 1991.

9. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DE LA ZONE LITTORALE MEDITERRANEENNE

a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement - Le Plan Bleu

132. Les activités 1990-1991 sont basées sur les recommandations et les dispositions budgétaires adoptées par les Parties contractantes en octobre 1989. En résumé, le Plan Bleu est chargé de:

- poursuivre les réflexions prospectives au niveau du bassin et des régions côtières en agissant comme Observatoire méditerranéen;
- apporter son concours aux pays intéressés et aux PAC;
- former des spécialistes nationaux;
- actualiser et améliorer la base de données;
- développer un réseau de coopération pour les études prospectives (Gênes-Barcelone);
- diffuser la documentation élaborée par le Plan Bleu.

L'examen des activités 1990-1991 porte à la fois sur le mandat assigné au Plan Bleu par les Parties contractantes, sur leur évaluation et leur inflexion au courant de 1991.

a. Valorisation des "Scénarios méditerranéens"

Publications

133. - Rapport principal:

- diffusion en langue française en anglaise
- traduction en arabe effectuée, projet d'édition en cours
- préparation des versions turque, espagnole, italienne
- édition du résumé en serbo-croate
- réédition du résumé en français.

- Fiche technique de présentation du CAR/PB en français et en anglais

- Fascicules thématiques:
 - édités par ECONOMICA au 31.03.91:
 1. Pêche et Aquaculture en Méditerranée
 2. Les Forêts méditerranéennes
 3. Conservation des Ecosystèmes méditerranéens

 - en préparation d'édition: Les Iles, L'Industrie, L'Eau

 - en consultation: Les Arrière-pays, l'Urbanisation, l'Energie

 - en rédaction: Le Tourisme, Le Littoral, Les Transports, L'Agriculture intensive, Les Risques majeurs, La Santé.

134. La mise au point de cette collection, pilotée par M. Batisse, s'avère plus longue que prévue en raison du principe de consultation avec les co-auteurs dans différents pays. Mais l'intérêt de ces publications "sectorielles" réside notamment dans leur diffusion vers des acteurs plus spécialisés du littoral méditerranéen.

Sensibilisation, information, formation

135. La communication à portée générale est assurée par l'Unité de coordination (Medondes). Le CAR/PB réalise toutefois l'information sur la teneur de ses activités par la diffusion de ses publications et sa participation à des conférences ou à des manifestations. A titre indicatif, en 1990 et 1991, le Plan Bleu a présenté ses travaux à une vingtaine de publics internationaux différents. Par contre, il faut reconnaître une certaine insuffisance en matière de formation car depuis l'Atelier Technique de mai 1989 regroupant une trentaine de personnes, il n'y a eu qu'un Atelier d'experts d'une quinzaine de personnes en janvier 1991. Cette relative faiblesse est imputable à la fois au fait qu'au niveau local les démarches prospectives, amorcées en 1990, n'ont pas encore produit des expériences significatives et des équipes spécialisées pour se prêter à une formation réellement interactive et à une pédagogie adaptée et que les responsables locaux de l'aménagement et du développement ne sont pas suffisamment identifiés.

Contribution d'experts aux scénarios nationaux et locaux

136. Le Centre du Plan Bleu a apporté, dans le cadre des PAC, sa contribution à des démarches systémiques et prospectives. En particulier, les exemples de la baie d'Iskenderun (Turquie) et de l'île de Rhodes (Grèce) permettent d'espérer la mise en place d'équipes locales, interdisciplinaires, capables de construire des outils adaptés aux situations et disponibilités locales. Le rôle du Plan Bleu consiste à conseiller les responsables de ces équipes et à assister par des experts de niveau international, le cas échéant, les approches locales.

137. Pour le projet de la baie de Kastela, le CAR/PB a travaillé en étroite collaboration avec le CAR/PAP. Il a aussi contribué à la mise au point, avec une équipe d'experts yougoslaves, d'une approche utilisant un modèle relativement sophistiqué. Dans une première phase de préparation des scénarios nationaux de ce pays, le Plan Bleu a délégué fin 1990 en Libye un expert, M. Scicluna, avant d'effectuer en juin 1991 une mission d'expertise à Tripoli pour l'exploration proprement dite des scénarios.

Exploitation et amélioration de la base de données

138. La base de données du Plan Bleu est une base de données socio-économique et environnementale sur le bassin méditerranéen. Cette base de données avait été constituée pour obtenir un cadre statistique cohérent lors de la première phase du Plan Bleu. Son actualisation et son développement ont été poursuivis pendant la construction des scénarios du Plan Bleu. Durant ces deux phases, la base de données était gérée sur un ordinateur Vax (DEC). Puis, pendant la troisième phase, elle a été transférée sur ordinateur personnel compatible IBM, ce qui a demandé la construction d'un système de gestion sous dBase III Plus dont un avantage est d'assurer une meilleure portabilité.

La base de données contient, actuellement, 110.000 données réparties en 600 critères. Une particularité de la base de données du Plan Bleu est son découpage en cinq niveaux géographiques:

- le niveau national et international constitué des 18 pays méditerranéens, de pays de référence et d'agrégats de pays;
- les bassins versants méditerranéens des pays riverains;
- les 220 régions littorales méditerranéennes des 18 pays riverains (divisions non définitives);
- le niveau local constitué par les villes, ports, industries, gisements, etc., situés sur le littoral méditerranéen;
- les zones maritimes du découpage MED POL (10 méditerranéennes et 3 adjacentes).

L'actualisation est en ce moment réalisée à partir d'une analyse critique du contenu de la base de données. Des données environnementales sont actuellement insérées dans la base de données et le Plan Bleu travaille à la définition d'indicateurs environnementaux. La "littoralisation" de la base de données du Plan Bleu consiste, en fait, à renforcer deux niveaux: le niveau des "régions littorales méditerranéennes" et le niveau local. Le traitement du niveau des régions littorales pose d'abord un problème de définition de ces régions. Afin de trouver une solution convenable et acceptable par tous, le Plan Bleu a rédigé une note présentant les principaux problèmes rencontrés et proposant une liste des régions littorales pour chaque pays méditerranéen. Il a, en janvier 1991, demandé aux points focaux leur avis et leurs propositions. La majorité des pays et la CEE ont conforté le Plan Bleu dans son choix des régions littorales, tout en apportant des précisions très utiles. Dans le cadre des projets locaux, le Plan Bleu a commencé la construction de bases de données locales sur les zones d'Iskenderun et de Rhodes.

Méthodologie prospective adaptée au littoral

139. En se basant sur l'expérience acquise, une approche nouvelle est analysée pour des scénarios d'exploration destinés à contribuer à la gestion intégrée des zones littorales méditerranéennes en 1991. L'élaboration de scénarios Développement/Environnement en reste la partie centrale, largement dérivée de l'approche utilisée pour les scénarios globaux méditerranéens du Plan Bleu. En amont, on trouve un module lié à l'analyse en profondeur du "système" à dynamiser par les scénarios, et en aval un interface interactive d'estimation d'impacts sur l'environnement, destinée aux décideurs ou autres utilisateurs.

140. Pour l'élaboration de scénarios destinés à éclairer l'aménagement et la gestion intégrés de régions littorales, il faut tenir compte:

- non seulement du changement d'échelle, mais aussi de la nécessité de travailler simultanément à plusieurs échelles ou à plusieurs niveaux (aux stratégies éventuellement divergentes);
- des mécanismes institutionnels et du jeu d'acteurs locaux ou régionaux directement impliqués;
- de la nécessité d'apporter aux décideurs des outils pratiques et simples d'aide à la décision.

141. Selon le cas, ou selon le projet-pilote considéré, on développera différemment les trois modules et leurs ampleurs respectives. De même, le rôle de l'équipe, ou des équipes locales pourra varier. Mais il faut dès l'abord souligner que dans tous les cas ce rôle sera essentiel, et que le succès de cette méthode dépendra en premier lieu et de leur implication, et de leur représentativité dans l'ensemble des mécanismes de décision concernés.

b. Examen détaillé des projets en cours

Approches locales

142. Six projets locaux sont actuellement en cours dans le cadre de l'adaptation des méthodes prospectives à de petites zones côtières. Quatre relèvent des Programmes d'aménagement côtier (PAC) du PAM et deux sont directement mis en oeuvre par le CAR/PB.

Les PAC concernent les zones de:

- la baie d'Izmir (Turquie)
- la baie de Kastela (Yougoslavie)
- l'île de Rhodes (Grèce)
- les régions littorales syriennes (Syrie)

Les deux projets directement mis en oeuvre concernent:

- la baie d'Iskenderun (Turquie)
- l'aire du schéma directeur de la zone de Cannes-Grasse-Antibes (France)

Les objectifs diffèrent sensiblement d'un projet à l'autre et comprennent notamment:

- le choix d'un plan de gestion pour l'environnement permettant un développement durable;
- le choix raisonné d'un projet de développement adapté aux conditions environnementales;
- la sensibilisation des décideurs à la protection des ressources naturelles par la mise en évidence de ruptures et de blocages consécutifs à un choix de développement.

143. Dans ce cadre, les méthodes prospectives s'attachent à explorer le développement socio-économique, l'environnement et l'aménagement. Les études prospectives concernant le projet "Baie de Kastela" ont consisté en des journées et des séances de travail avec les experts yougoslaves (septembre 1989, février et octobre 1990) portant sur l'élaboration de scénarios sur la zone de Kastela et sur leurs aspects méthodologiques, ainsi que sur le modèle dynamique régional pour la Croatie qui doit être adapté à la baie de Kastela. Un contrat est intervenu entre le Plan Bleu (via le CAR/PAP) et l'équipe yougoslave pour mener à bien ce dernier point. En juillet 1991, le Plan Bleu a sélectionné les experts chargés d'examiner l'adaptation du modèle et ses résultats.

144. En ce qui concerne les études prospectives pour l'île de Rhodes, la période janvier-septembre 1990 a permis d'élaborer le programme d'études et de constituer l'équipe locale. Suite à un contrat Plan Bleu/Equipe grecque (octobre 1990), une réunion de travail (janvier 1991) a permis de préciser les études innovantes à entreprendre et d'établir un calendrier détaillé d'échanges d'information sur l'avancement des études. De janvier à avril 1991, on a collecté les informations nécessaires à l'analyse structurelle et on a commencé les études préliminaires sur les systèmes experts. Les premiers résultats concernent la définition des espaces géopolitiques opérant l'île de Rhodes ainsi que des relations internes et externes de la zone. Deux listes de variables du système Rhodes ont également été établies. Une mission commune Plan Bleu-Equipe grecque s'est déroulée début juin 1991 sur le site.

145. Les projets "Baie d'Izmir" et "Région littorale syrienne" ont donné lieu à une série de premiers contacts. Ils ont bénéficié des progrès réalisés dans les autres projets.

Le "Projet Iskenderun" a connu les développements suivants:

- février 1990: collecte de données et première analyse;
- 27 février/2 mars 1990: première mission du Plan Bleu sur le site;
- 18/19 juin 1990: réunion de travail entre l'équipe turque, l'équipe du Plan Bleu et trois experts;
- octobre 1990: fourniture à l'équipe turque de notes méthodologiques élaborées par les experts;
- 12/19 novembre 1990: mission de deux experts sur le site;
- décembre 1990/janvier 1991: rapports de l'équipe turque sur l'économie nationale et le système socio-économique régional.

Le retard (depuis janvier 1991) pris dans les études est imputable aux événements régionaux, mais le ministère chargé de l'Environnement a officiellement repris le dossier en juillet 1991.

L'étude sur le schéma directeur de Cannes-Grasse-Antibes a consisté essentiellement en une analyse critique du processus d'élaboration d'un document d'urbanisme et en une brève analyse du jeu des acteurs. Cette étude a permis de mettre en évidence des dysfonctionnements lors de l'élaboration entraînant des incohérences dans le parti d'aménagement.

Projets complémentaires au PAM (Banque mondiale, CEE, DATAR)

146. Début 1991, le Plan Bleu s'est associé à trois projets qui relèvent de ses compétences au titre de la stratégie "Développement-Environnement" du bassin méditerranéen et qui permettent de valoriser à la fois le travail réalisé en évitant les doubles emplois et d'associer le Plan Bleu à d'importants partenaires institutionnels s'intéressant à la Méditerranée tels que la Banque mondiale et la BEI (METAP), la CEE et la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'action régionale (DATAR, France).

c. Evaluation des activités - Inflexions 1991

147. Les activités du Plan Bleu, réalisées par une équipe de 5 personnes, peuvent s'évaluer comme suit:

- Le Plan Bleu privilégie la réflexion scientifique et l'adaptation des capacités des experts à la problématique Développement-Environnement. Il effectue des études en apportant une indéniable valeur ajoutée et représente à ce titre une expertise et une connaissance de valeur dont le pivot scientifique est Michel Grenon. Son originalité est précisément l'unicité d'une démarche prospective et systémique à l'échelle d'une petite région mondiale intéressant 18 pays exposés à des ruptures d'autant plus sévères que tarderont la prise en compte systématique de l'environnement et la coopération entre les pays.
- L'adaptation des informations aux besoins évolutifs du Plan Bleu fait ressortir l'intérêt de lier en permanence la conception et l'utilisation de la base de données.
- Le passage du global au local, de la réflexion à l'action notamment au contact des décideurs de l'aménagement et du développement du littoral s'avère plus délicat et plus long que prévu pour des raisons conceptuelles et pratiques.

148. On espère que les inflexions apportées en 1991 aboutiront à redynamiser le Plan Bleu:

- par l'extérieur, en développant l'intérêt des pays concernés par ses activités ainsi que la collaboration avec les institutions internationales telles que la Banque mondiale, la CEE, la BEI, l'OCDE.
- par l'intérieur, en étoffant le secrétariat, en réactivant les relations avec les points focaux et les experts et en recrutant, en septembre 1991, un spécialiste (Economie, Aménagement) représentatif des pays du Sud et de l'Est.
- par la relance des études d'un bon niveau scientifique tout en recherchant leur connexion pratique sur le terrain, au contact des réalités locales des processus de planification;
- par une réflexion sur la communication la mieux adaptée aux partenaires du littoral.

b) Planification et gestion du littoral - Le Programme d'actions prioritaires

149. En 1990-1991, les activités du PAP ont été axées sur les points suivants:

- a. rédaction, formulation et signature des quatre Programmes d'aménagement côtier (PAC) en cours, et préparatifs et exécution de diverses activités liées au PAP dans le cadre des programmes signés;
- b. identification, évaluation et mise au point d'instruments de planification et de gestion applicables aux zones côtières méditerranéennes;

- c. exécution de projets de coopération et d'activités organisées conjointement avec les autorités nationales, les institutions et/ou les centres du programme;
- d. réalisation d'activités dans divers domaines prioritaires;
- e. renforcement du réseau PAP d'experts et d'institutions ainsi que coopération avec d'autres centres du PAM, des organisations des Nations Unies et des organisations internationales.

150. Les réalisations les plus importantes en 1990-1991 ont été les suivantes:

- a. Conjointement avec l'Unité MED, les accords correspondants aux PAC du PAM (baie d'Izmir, île de Rhodes, région littorale syrienne et baie de Kastela) ont été rédigés, examinés avec les autorités nationales et signés. Au cours de la préparation de ces accords, le CAR/PAP a produit un certain nombre de documents d'appui concernant diverses activités liées au PAP.

Certains arrangements fondamentaux préliminaires ont été conclus en ce qui concerne les PAC de Fuka (Egypte) et de Sfax (Tunisie) dont l'exécution est prévue lors de l'exercice biennal 1992-1993.

- b. Dans le cadre des activités axées sur la mise au point et l'application d'instruments de planification et de gestion:
 - A l'invitation du Directeur exécutif du PNUE, l'approche pratique de l'EIE et les études de cas s'y rapportant ont été présentées à Nairobi en mars 1990. La préparation d'un document a suivi et celui-ci a été finalisé de concert avec l'Unité MED et le CAP/OZC-PNUE, de même qu'un certain nombre de lignes directrices sur la préparation de l'EIE pour des projets sélectionnés affectant le milieu marin. Ce document a été publié au titre de n° 122 des Rapports et études des mers régionales du PNUE. Les textes de 3 études de cas pilotes ont été également finalisés et publiés dans la collection des Rapports et études des mers régionales du PNUE. En outre, deux Programmes d'EIE ont été rédigés pour deux projets au Maroc et ils ont été finalisés en avril 1991. Enfin, un séminaire national s'est tenu en anglais, en Yougoslavie en 1990, et portait sur l'application de la procédure pratique d'EIE et les aspects juridiques de l'EIE comme instrument impératif de la prise de décisions en matière de développement et d'investissements; un autre séminaire a été organisé en mai 1991. L'organisation d'une réunion d'experts en français est aussi envisagée pour décembre 1991 au Maroc.
 - Un projet de méthodologie d'évaluation de la capacité de charge des établissements touristiques a été préparé, présenté à une réunion organisée par le Département Industrie et Environnement (DIE) du PNUE et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) à Paris (juin 1990), et accepté comme base de préparation des études pilotes. Les grandes lignes d'un projet pour deux études pilotes de ce type ont été élaborées, et l'exécution de la première étude a pris fin en septembre, tandis que celle de la deuxième est prévue pour la période septembre-décembre 1991. Enfin, une réunion d'experts chargée d'évaluer les résultats des deux études est prévue pour décembre 1991.
 - Un projet de méthodologie d'utilisation de l'analyse multi-critères lors du choix de sites se prêtant à des projets de développement a été élaboré en 1990. La préparation de la principale étude de cas pilote a démarré à la suite d'une réaction favorable du PNUE-Nairobi à cette proposition, et elle a été achevée et diffusée en juillet 1991.

- Des documents ont été établis pour le cours de formation initial sur l'application des SIG sur pcARC/INFO (septembre 1990) qui a été organisé pour des animateurs d'équipes et futurs moniteurs en matière de SIG dans le cadre des Programmes d'aménagement côtier en cours. Avec un appui de la Base de données sur les ressources mondiales (GRID)-Nairobi et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)-Genève, il a été procédé à une évaluation du Programme relatif à la baie de Kastela pour 1989, la base du programme 1990-1991 a été établie, et l'appui à ces activités en matériel informatique et logiciel a été renforcé et achevé. Un cours de formation spécialisée pour le principal groupe de moniteurs PAP a été organisé en juillet 1991 par l'UNITAR, Genève, et dirigé par un expert de l'Environmental System Research Institute (ESRI-USA). De nouvelles activités de renforcement des capacités du PAP pour cette formation seront réalisées à la fin 1991 en coopération avec la Base de données GRID de Nairobi, l'UNITAR et l'ESRI (USA), tandis que des programmes de formation individuelle seront organisés dans le cadre des PAC. En coopération avec le DIE/PNUJ, Paris, un cours de formation sur l'évaluation des aléas et la gestion des risques (APEL) sera organisé en décembre 1991.
 - Dans le cadre du PAC "La baie de Kastela" a été mise au point une méthodologie d'évaluation des aléas et de gestion des risques pour les activités industrielles, énergétiques, de transport et autres, et l'exécution de l'étude pilote correspondante a été lancée pour être finalisée à la fin de l'année.
- c. En coopération avec diverses autorités nationales, institutions et/ou centres de programme, les activités suivantes ont été menées à bien:
- Le projet de coopération sur l'érosion des sols: l'exécution du projet a été amorcée en Espagne (le pays hôte) avec l'Instituto Nacional para la Conservacion de la Naturaleza (ICONA)-Madrid comme institution chargée de l'exécution, et la participation de l'Espagne, de la Turquie et de la Tunisie. En 1990, des missions PAP-FAO-ICONA ont eu lieu en Turquie (2), en Tunisie et au Maroc afin de choisir des zones pilotes pour la cartographie de l'érosion; une réunion d'experts s'est tenue pour élaborer le programme de cartographie, et un cours de formation à la méthodologie de cartes a été organisé. Le programme de cartographie a démarré dans trois pays en 1991. Au premier trimestre 1991, une réunion d'experts a été organisée afin de définir une méthodologie de surveillance de l'érosion d'origine pluviale. A la fin 1991, un stage de formation sur la surveillance sera organisé, de même que des missions dans deux pays (deux pour chaque pays) et une réunion chargée d'évaluer les résultats du programme.
 - Dans le cadre des activités du projet de coopération sur la réduction du risque sismique (exécuté désormais au titre de projet PNUD à Gênes, Italie qui est le pays hôte), deux ateliers et deux réunions du Comité d'orientation, auxquels le PAM était représenté, ont été organisés, et des documents sur l'évaluation des aléas et de la vulnérabilité ont été achevés.
 - Dans le cadre des activités sur l'utilisation des sources renouvelables d'énergie dans la région méditerranéenne, menées avec l'Espagne pour pays hôte et le "Centro de Investigaciones Energeticas, Medioambientales y tecnologicas" (CIEMAT) - Madrid pour institution hôte, il a été organisé en 1990 un stage de formation sur l'application pratique des énergies renouvelables, avec la participation de 26 stagiaires provenant de 11 pays; un programme sur la planification énergétique écologiquement rationnelle pour l'île de Rhodes a été préparé (dans le cadre du PAC "L'île de Rhodes"), en coopération et avec l'appui de l'Unité-énergie DPCU, PNUJ-Nairobi; un cours de formation a été organisé, avec l'appui de l'Institut de l'environnement de Stockholm-Bureau de Boston (Etats-Unis),

sur l'application des alternatives énergie-environnement à long terme dans la planification (LEAP); ce cours a été suivi par 10 stagiaires provenant de 3 pays. En décembre 1991, un cours de formation sera organisé sur l'application de la transformation photo-voltaïque de l'énergie solaire.

- Dans le domaine de la gestion des déchets liquides, un cours de formation sur la planification et la conception des stations d'épuration de déchets liquides urbains pour les grandes villes de la Méditerranée s'est déroulé avec l'appui de la Ville de Marseille et de l'Unité de coordination du PAM, et 14 stagiaires provenant de 8 pays y ont participé; un autre cours de formation a été organisé, avec l'appui du Centre de formation internationale à la gestion des ressources en eau (CEFIGRE - Sophia Antipolis, France), sur la gestion et la maintenance des stations d'épuration des déchets liquides urbains, avec la participation de 16 stagiaires provenant de 7 pays.
- Dans le domaine de la gestion des ressources en eau, le projet de gestion des ressources en eau de l'île de Malte, élaboré par le CAR/PAP et les autorités maltaises, a amorcé son exécution, avec l'appui de la Communauté européenne. L'exécution du projet a été confiée au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)-Orléans, France. Au stade actuel du projet, le CAR/PAP intervient comme consultant auprès du gouvernement maltais. Dans ce contexte, deux missions de consultants ont été organisées en 1990. Un document PAP sur les méthodes et techniques de conservation de l'eau a été rédigé et évalué par une réunion d'experts (mai 1991). Un cours de formation sur la base de données pour la conservation de l'eau sera organisé à Malte en novembre 1991.
- Après la signature de la Convention de Barcelone par le gouvernement albanais, une mission de représentants du Comité albanais de protection de l'environnement - Conseil des ministres s'est rendu au CAR/PAP. En février 1991, une mission PAP s'est rendue à Tirana, et, à cette occasion, les bases d'un programme pour 1991 et le prochain exercice biennal ont été définies.

d. Les diverses actions prioritaires ont été marquées par les réalisations suivantes:

- Gestion des ressources en eau: en plus des activités mentionnées en c., un atelier sur l'expérience des pays méditerranéens dans la réutilisation des eaux usées urbaines a été organisé avec 24 participants de 11 pays et, en conséquence de cet atelier, le document intitulé "Réutilisation des eaux usées pour l'irrigation de la région méditerranéenne" a été publié au titre de no. 41 de la Série des rapports techniques du PAM. Enfin, des "Lignes directrices environnementales pour la réutilisation des eaux usées municipales dans la région méditerranéenne" ont été établies en coopération avec la FAO.
- Réhabilitation et reconstruction des établissements historiques méditerranéens: un ensemble de documents méthodologiques a été achevé; une réunion préparatoire suivie d'un atelier sur la méthodologie de planification, de conception et d'exécution des projets de réhabilitation dans les zones historiques de la Méditerranée ont été organisés à Barcelone en 1990. En 1991, des documents ont été préparés pour l'évaluation de la méthodologie adoptée d'après l'expérience de sept pays. Un séminaire sur l'application de la méthodologie adoptée dans les établissements historiques arabes sera organisé à Tripoli, Libye, en octobre 1991. Des préparatifs auront lieu en vue de la conférence sur la méthodologie adoptée prévue pour le début 1992.

- Gestion des déchets solides et liquides: le code de pratique pour la gestion écologiquement rationnelle des rejets de déchets liquides en mer Méditerranée a été établi et diffusé en anglais et en français. Le code de pratique pour la gestion des déchets solides urbains dans les Etats côtiers méditerranéens a fait l'objet d'une nouvelle rédaction sous laquelle il a été diffusé.
- Un stage de formation sur la gestion et la maintenance des stations d'épuration d'eaux usées pour les villes de 10.000 -100.000 habitants sera organisé en novembre 1991, de concert avec le CEFIGRE, Sophia Antipolis. Des documents de formation seront préparés en vue d'un séminaire sur la gestion des déchets solides envisagé en 1992.
- Tourisme développé en harmonie avec l'environnement: se reporter au paragraphe b. ayant trait à l'évaluation de la capacité de charge.
- Aquaculture: en 1990, "Une approche du répertoire des sites se prêtant à l'aquaculture dans les zones côtières méditerranéennes" a été menée à bonne fin; des démarches ont été effectuées pour assurer les ressources nécessaires à l'exécution du projet de coopération "Planification et gestion écologiquement rationnelles des activités d'aquaculture dans le région méditerranéenne", mais sans succès. Un contact a eu lieu avec le projet MEDRAP II renouvelé du PNUD, et ces documents seront utilisés pour les activités de planification et de gestion des zones côtières.
- Avec l'appui de l'Unité de coordination du PAM, le CAR/PAP a maintenu une coopération fructueuse avec d'autres composantes du PAM, notamment avec le Plan Bleu (une réunion d'harmonisation s'est tenue en novembre 1990). Le directeur du CAR/PAP a pris part à la réunion des directeurs de CAR en janvier 1990. La coopération avec le PNUE-Nairobi (CAR/OZC, DPCU, GRID) s'est renforcée pour les activités menées dans les domaines de l'EIE, de la présentation d'expérience en matière de planification-intégrée et des sources renouvelables d'énergie. De plus, il a été alloué au PAP un équipement d'une valeur de 25.000 dollars E.U. environ (par le GRID) et trois logiciels d'une valeur de 7.000 dollars chacun (par l'UNITAR), et il est prévu que sera alloué en 1991 un équipement destiné à trois programmes de formation aux logiciels pcARC/INFO et ARC/INFO pour les principales applications informatiques du SIG. Une coopération s'est instaurée avec le DIE-PNUE (Paris), et des activités conjointes pour 1991 (cours de formation sur APELL, coopération dans l'évaluation de la capacité de charge des complexes touristiques) de même que les bases de la coopération en 1992-1993 ont été déterminées.
- La coopération avec l'UNESCO (dans le domaine des établissements historiques et de la planification intégrée) et la FAO (érosion des sols) s'est poursuivie, et elle s'est instaurée avec l'OCDE (gestion du littoral) ainsi qu'avec l'AIEA-Vienne, le ministère hollandais de l'Environnement, l'Agence de protection de l'environnement de Rijnmond (Hollande) et le Safety and Reliability Directorate (Royaume-Uni) sur l'évaluation des aléas et la gestion des risques (HARM).
- La réunion des directeurs des CAR et de l'Unité de coordination, tenue en janvier 1991, a notamment examiné l'exécution par le PAP de son plan de travail au cours de la période 1990-1991 et elle a formulé des suggestions quant à la solution de certains problèmes d'ordre pratique.
- Sur la base de la loi fédérale du pays hôte relative au CAR/PAP, le Centre a été constitué, en 1990, en institution indépendante, ce qui a réglé de manière définitive la question de son statut.

Problèmes rencontrés lors de l'exécution du Programme

151. La plupart des problèmes rencontrés lors de l'exécution du Programme en 1990-1991 ont concerné les points suivants:

- des difficultés financières dans l'exécution du Programme dues à la dépréciation du dollar américain au cours de la période 1989-1991, ainsi qu'à un versement souvent retardé des contributions approuvées par les Parties contractantes;
- l'augmentation de tous les frais de fonctionnement et autres frais dans le pays hôte, et une chute de la valeur réelle des traitements du personnel du CAR/PAP en raison du fort taux d'inflation sévissant dans le pays alors qu'un taux de change fixe était maintenu entre le dinar yougoslave et le dollar E.U..

c) Programme d'aménagement côtier (PAC)

152. Quatre accords concernant les quatre Programmes d'aménagement côtier (PAC) ont été signés entre le PAM/PNUÉ et les gouvernements respectifs:

- l'accord concernant le littoral syrien (Syrie) a été signé le 18 juin 1990;
- l'accord concernant la baie d'Izmir (Turquie) a été signé le 20 juin 1990;
- l'accord concernant l'île de Rhodes (Grèce) a été signé en novembre 1990;
- l'accord concernant la baie de Kastela (Yougoslavie) a été signé en décembre 1990.

153. La région littorale syrienne. Une étude de planification intégrée préparée par le CAR/PAP en 1989 a été présentée au gouvernement syrien avec une série de recommandations pour des initiatives immédiates. Une mission PAP a été organisée en 1990 pour évaluer les perspectives, mettre au point des Programmes détaillés et asseoir les bases des travaux sur la préparation du plan de gestion des ressources côtières, la formation au Système d'information géographique (SIG) sur pcARC/INFO et une EIE pour un complexe touristique. Les première et deuxième phases de la formation au SIG et du plan de gestion ont été achevées lors du premier semestre 1991. Pour ces deux actions, il a été constitué des groupes d'experts qui travaillent de concert avec des consultants PAP. Le document de base a été établi pour l'EIE du complexe touristique d'Amrit. Il est prévu qu'à la fin 1991 la formation au SIG sera achevée, tout comme le plan de gestion et le document de base pour l'EIE du complexe touristique d'Amrit. Le Programme national syrien de surveillance continue exécuté depuis 1989, fait partie intégrante du PAC "Littoral syrien". Une équipe de travail sur les implications des changements climatiques prévus sur le littoral syrien est en cours de constitution.

154. La baie d'Izmir. Deux réunions d'experts se sont tenues, une synthèse des données disponible a été achevée et des contrats portant sur la collecte de données complémentaires ont été signés. Une mission PAP a été organisée afin de définir les conditions nécessaires, et les Programmes d'activités relatifs à l'étude de planification intégrée et à la formation au SIG ont été élaborés. La partie turque a organisé un programme supplémentaire de surveillance continue pour évaluer les données disponibles et convenir du démarrage des activités sur la "capacité d'assimilation", "l'EIE des émissaires sous-marins" et la "restauration de la partie intérieure de la baie". Les première et deuxième phases du cours de formation au SIG ont été aussi achevées, ainsi que les préparatifs des travaux sur l'étude de la planification intégrée qui devrait démarrer en septembre 1991. Il est prévu que la pleine exécution des activités liées au PAM démarrera en septembre 1991. Toutefois, l'achèvement de ces activités dépend directement de l'octroi en temps voulu de l'appui financier de la Banque mondiale et du rassemblement des données nécessaires à l'évaluation de la capacité d'assimilation de la baie. Une réunion consultative d'experts turcs et de représentants de l'Unité MED/PNUÉ et du CAR/PAP sur la préparation du programme de surveillance continue de la baie d'Izmir s'est tenue à Athènes en 1990. L'exécution du programme a démarré en 1990.

155. La baie de Kastela. Des documents exposant le modèle des échanges d'eau sous l'effet des vents, le mécanisme des phénomènes d'"eaux rouges", l'application pilote du SIG et la définition de critères pour l'élimination des eaux usées dans la baie ont été achevés et soumis aux autorités locales concernées ainsi qu'aux responsables du projet national. Les mandats concernant toutes les activités liées au PAP prévues pour 1991-1992 ont été établis, et les participations des équipes locales ont été réglées par contrats. La pleine exécution des activités a démarré à la fin décembre 1990. A la fin septembre 1991, les activités suivantes ont été menées à bonne fin: scénarios Développement-Environnement portant sur la période allant jusqu'en l'an 2025 (préparés de concert avec le Plan Bleu); enquête sur les ressources en eau de la partie ouest de la zone; enquête sur les ressources en eau des îles de Veliki et de Mali Drvenik; et enquête sur les pollueurs implantés à terre. La plupart des autres activités seront achevées à la fin 1991. L'équipe de travail sur les implications des changements climatiques prévus dans la zone côtière de la baie de Kastela a été constituée et a tenu sa première réunion à Split, en avril 1991, au cours de laquelle il a été convenu des objectifs, des hypothèses, des sorties de données, des grandes lignes du rapport et du calendrier détaillé d'activités. Le programme de surveillance continue de la baie de Kastela, mis au point dans le cadre du MED POL, est exécuté avec le concours financier de la Banque mondiale. L'enquête sur les sources terrestres de pollution de la baie de Kastela est en cours de préparation.

156. L'île de Rhodes. Etant donné que l'accord pour ce programme particulier a été signé à la fin 1990, seules des activités préparatoires ont été achevées cette année. Au début 1991, une réunion s'est tenue avec les autorités grecques. Lors d'une mission à Rhodes organisée au cours de la même période, les conditions de démarrage des activités ont été définies. A la fin septembre 1991, les première et deuxième phases des travaux concernant l'étude de planification ont été achevées, tout comme la première phase du cours de formation au SIG. Toutefois, comme le concours financier de la Banque européenne d'investissement n'a pas encore été obtenu et que la mise en oeuvre a démarré avec un retard considérable, une partie du programme sera achevée au premier semestre 1992. Une Equipe de travail sur les implications des changements climatiques prévus dans l'île de Rhodes a été constituée et a tenu deux réunions (décembre 1990, juin 1991). A la première réunion, il a été convenu des objectifs, des hypothèses, des sorties de données, des grandes lignes du projet et du calendrier d'activités. A la deuxième réunion, l'état d'avancement du programme a été examiné. Les deux réunions se sont tenues avec des experts grecs du programme de surveillance continue pour l'île de Rhodes qui est en cours de mise au point. L'enquête sur les sources terrestres de pollution pour l'île de Rhodes est en cours et devrait être achevée en septembre 1991. En ce qui concerne le scénario Plan Bleu pour l'île de Rhodes, un groupe de travail a été constitué (juillet 1991) et il a déjà permis la définition d'études novatrices à entreprendre et de l'échange d'informations relatives aux progrès des études. Une mission mixte Plan Bleu-Equipe de l'île de Rhodes a eu lieu en juin 1991.

157. Région de Fuka et région de Sfax. Des activités préparatoires ont également été menées à bonne fin pour Fuka (une mission préparatoire PAM/PAP et une autre mission d'un expert PAP, collecte et synthèse des données disponibles) et pour Sfax (une proposition d'activités préliminaires et la formation au SIG d'experts nationaux et locaux). Une mission préparatoire MED POL/PAP a également été effectuée.

158. Problèmes rencontrés lors de l'exécution du programme. Dans l'exécution des PAC: Les retards à la signature de certains de ceux-ci, la nécessité d'une coopération plus intense et plus étroite entre toutes les composantes du PAM dans certains PAC, des retards dans la garantie d'un concours financier de la part de la Banque mondiale et de la Banque européenne d'investissement pour deux PAC, la nécessité d'un renforcement des structures nationales et locales exécutant les PAC.

II. QUESTIONS FINANCIERES

159. Les programmes financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) en 1990-1991 ont subi des retards du fait que les contributions approuvées par les Parties contractantes n'ont pas été versées au 30 avril de chaque année, qui était la date fixée par les Parties contractantes pour le paiement des contributions, et plusieurs Parties devaient des arriérés pour des années précédentes. La collecte des contributions non versées au MTF est devenue un problème qui s'aggrave en dépit des lettres de rappel envoyées à plusieurs reprises aux Parties contractantes pour obtenir le versement. Le retard dans le versement des contributions, combiné aux incidences de l'inflation et de la variation des cours de change, a abouti à une situation dans laquelle on disposait de fonds insuffisants pour renouveler les contrats du personnel de l'Unité de coordination et de celui des Centres régionaux. En outre, le manque de fonds a gravement affecté les activités du Plan d'action pour la Méditerranée et des Centres régionaux.

160. Le Bureau des Parties contractantes, à sa réunion tenue à Paphos, Chypre (16-17 juillet 1991), a demandé au Secrétariat d'inviter instamment les Parties contractantes à s'acquitter de leurs obligations financières avant la réunion des Parties contractantes au Caire.

161. Lors de la dernière réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique (Athènes, 6-10 mai 1991), il a été décidé (UNEP(OCA)/MED WG.25/5) que le Secrétariat produirait une étude "sur l'incidence effective des taux d'inflation et de la variation des cours de change sur le budget du PAM", en demandant le concours de deux experts financiers indépendants et en faisant appel à l'expérience d'une agence des Nations Unies familière de questions du même ordre. Conformément à la décision de la réunion, le Secrétariat a sollicité l'assistance de l'UNESCO et de la CNUCED en vue de choisir un expert financier chargé d'entreprendre cette tâche. La CNUCED a accepté de désigner l'un de ses fonctionnaires pour aider le Secrétariat. L'expert de la CNUCED et l'autre expert du Sud de la Méditerranée ont établi un rapport (UNEP/BUR/39/4) qui a été soumis à la réunion du Bureau (Paphos, Chypre, 16-17 juillet 1991).

162. La réunion du Bureau des Parties contractantes (Paphos, Chypre, 16-17 juillet 1991), après une discussion approfondie du rapport des experts financiers, a considéré approprié de suggérer que la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes (Le Caire, 8-11 octobre 1991) mette en place au moment venu un groupe de travail ad hoc qui fera rapport à la plénière à ce sujet.

163. S'agissant des contributions impayées du Liban, le Bureau a décidé à l'unanimité de recommander à la réunion des Parties contractantes du mois d'octobre d'exempter le Liban du versement de ses arriérés jusqu'à la fin 1990.

164. La position, au 19 juillet 1991, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée figure à l'annexe III au présent rapport.

165. Lors de l'examen des Fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUE, la 16ème session du Conseil d'administration du PNUE (Nairobi, 20-31 mai 1991) a décidé de proroger le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée jusqu'au 31 décembre 1993.

III. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

166. En raison des contraintes financières, le Directeur exécutif a continué à réclamer du personnel de l'Unité de coordination un niveau élevé de rendement comme condition au renouvellement des contrats. Au 31 juillet 1991, sept experts et 15 agents des services généraux étaient affectés à l'Unité de coordination du PAM à Athènes.

167. Une nouvelle procédure administrative simplifiée pour l'approbation des révisions de projet a été mise en place. Le nouveau système présupposait la résiliation des sept projets MED au 31 décembre 1989, et un nouveau projet intérieur (projet général) couvrant toutes les activités du PAM pour l'exercice biennal 1990/1991 a été approuvé en conséquence. Le déboursement, pour activités, de fonds destinés à être gérés par les Centres régionaux du PAM (par ex.: CAR/PAP, CAR/PB, CAR/ASP, REMPEC, 100 sites historiques) ou par des organisations (par ex: OMI,FAO, OMS, OMM, AIEA, COI) a été effectué dans le cadre de mémorandums d'accord s'inscrivant dans le projet général entre l'Unité MED et ces Centres ou organisations.

Le nouvel arrangement a:

- renforcé la fonction de coordination du PAM par l'Unité MED ainsi que le contrôle de celle-ci sur la mise en oeuvre du Programme du PAM et sur l'utilisation des fonds disponibles;
- simplifié les procédures administratives du Siège lors de l'approbation et de la révision du document de projet appuyant toutes les activités du PAM; et
- assuré à l'Unité MED un plus haut degré de responsabilité et de souplesse pour gérer le Programme et les fonds relatifs au PAM.

168. En ce qui concerne le siège de l'Unité de coordination du PAM à Athènes, le Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et le point focal de la Grèce pour le PAM ont été avisés que le bail du bureau d'Athènes pourrait ne pas être renouvelé à la fin 1991. Le Bureau a invité le pays hôte à fournir les locaux nécessaires.

169. S.E. M. S. Manos, ministre de l'Environnement, des Travaux publics et de l'Aménagement du territoire de Grèce a, le 2 avril 1991, effectué à l'Unité de coordination une visite au cours de laquelle un certain nombre de problèmes ont été abordés, y compris celui des locaux. Le ministre a exprimé le souhait d'une revalorisation de la coopération entre son ministère et l'Unité de coordination du PAM. En outre, la représentante de la Grèce à la dernière réunion conjointe des Comités permanents (Athènes, 6-10 mai 1991) a informé les participants que les autorités grecques étaient conscientes de la situation et s'efforçaient de trouver d'autres locaux appropriés pour le cas où le bail relatif aux locaux existants ne serait pas renouvelé.

170. Au 31 mai 1991, le poste de Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée est devenu vacant à la suite du départ à la retraite de M. Aldo Manos. Des dispositions en vue de son remplacement sont en cours.

ANNEXE I

CALENDRIER DES REUNIONS ORGANISEES EN 1990-1991
DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
au 1er juillet 1991

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer. Travel marked with *	Report Status
1990				
XXIII Meeting of the Inter-Agency Advisory Committee (IAAC) for MED POL	8-11 Jan. Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	UNEP(OCA)/MED WG.11/12
Consultation Meeting on data quality and utilization	12-13 Jan. Athens	UNEP-MEDU/ FAO	L. Jeftic G. Gabrielides	UNEP(OCA)/MED WG 14/1
Meeting of Directors of Regional Centres	17-19 Jan. Athens	UNEP-MEDU	A.Manos I. Dharat	UNEP(OCA)/MED WG.13/2
Expert Meeting for the preparation of workshop on historic settlements	5-6 Feb. Split	PAP/RAC UNESCO (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic	Issued by PAP/RAC
Training course on Marine Pollution Prevention, Control and Response	10-19 Feb. Alexandria	REMPEC (UNEP-MEDU)	D. Domovic*	Issued by Malta Centre
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (BUR 36)	19-20 Feb. Cairo	UNEP-MEDU	A. Manos* I.Dharat*	UNEP/BUR/36/4

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer. Travel marked with *	Report Status
Consultation meeting for the preparation of the X ICSEM/IOC/UNEP Workshop on pollution of the Mediterranean	27-28 Feb. Athens	UNEP-MEDU	L. Jetic F.S. Civili	note for file
Expert Meeting on Methodology and Programme for Hazard Assessment and Risk Management for Kastella Bay pilot project	5-6 Mar. Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic	Issued by PAP/RAC
Consultation Meeting on measures related to organophosphorus compounds	7-8 Mar. Athens	FAO UNEP-MEDU	G. Gabrielides L. Jetic	FIR/MEDPOL/ ROP/1
Training course of Maltese experts on water resources management	5-17 Mar. Valetta	PAP/RAC Maltese authorities	J. Margeta*	PAP-3/MT/ 90/TC.1
International Conference on Marine Eutrophication	21-24 Mar. Bologna	Regione Emilia-Romagna (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides* F.S.Civili*	to be issued by Regione Emilia-Romagna
Training course on Environmental Approach to Energy Planning (pilot projects for Kastella and Rhodes)	2-6 April Split	PAP/RAC	A. Pavasovic	Issued by PAP/RAC
Training course on operation and maintenance of liquid waste treatment plants in Mediterranean conditions	9-18 April Sophia Antipolis	CEFRIGE PAP/RAC	S. Tedeschi*	Issued by PAP/RAC

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer. Travel marked with *	Report Status
International organotin Symposium	17-20 Apr. Monaco	IAEA/ICSEM (FAO/WHO/ UNEP-MEDU)	L. Mee G.Gabrielides*	to be issued by IAEA
Intercalibration and training workshop on determination of organotin compounds	17-21 Apr. Monaco	IAEA (FAO/ UNEP-MEDU)	L. Mee G.Gabrielides*	to be issued by IAEA
Consultation on N.G.O.s	2-3 May Athens	UNEP-MEDU	A. Manos I. Dharat	UNEP(OCA)/ MED WG.16/3
Expert Meeting on GIS sea-land interactive model	7-8 May Split	PAP/RAC GRID (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	Issued by PAP/RAC
Expert Group on Offshore Protocol	7-11 May Athens	UNEP-MEDU IJO	A.Manos I.Dharat	UNEP(OCA)/MED WG.15/4
Training course on the environmental approach to planning and designing of sewage treatment plants in large Mediterranean coastal cities	9-17 May Marseille	PAP/RAC City of Marseille (UNEP-MEDU)	S. Tedeschi*	Issued by PAP/RAC
Joint Meeting of the Scientific and Technical Committee and the Socio-Economic Committee	28 May-1 June Athens	UNEP-MEDU	A. Manos L.Jeftic I. Dharat F.S. Civili	UNEP(OCA)/MED WG.12/6
Workshop on carrying capacity for tourist complexes	7-8 June Paris	PAP/RAC IEO/WTO (UNEP-MEDU)	J. Dragicevic*	to be issued by IEO/WTO

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer. Travel marked with *	Report Status
Workshop on Environmental Guidelines for municipal waste water reuse in the Mediterranean Region	11-13 June Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic I. Dharat*	PAP-7/W.2/1
Training workshop on the statistical treatment and interpretation of marine community data	26 Jun-6 Jul. Split	FAO/IOC/ (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides*	to be issued by FAO
Consultation on the preparation of the Monitoring Programme of Izmir Bay	2-3 July Athens	UNEP-MEDU (PAP/RAC)	L. Jetic	UNEP(OCA) MED WG.17/1
Two training courses on protection of Mediterranean Turtles	18-31 July 1-15 Aug Cyprus	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	A. de Grissac	Issued by SPA/RAC
Intercalibration and training course on determination of microbiological pollution	3-8 Sept. Malta	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba*	to be issued by WHO
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (BUR 37)	6-7 Sept. Rome	UNEP-MEDU	A. Manos* I. Dharat*	UNEP/BUR/37/6
Training course on the PCARC/INFO	11 Sept. Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic	to be issued by PAP/RAC
Consultation meeting on environmental transformation of chemical contaminants	24-28 Sept. La Spezia	FAO (IAEA/ UNEP-MEDU)	G. Gabrielides*	to be issued by FAO

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer. Travel marked with *	Report Status
Training course on Sewage Treatment Plants	17-22 Sept. Sophia Antipolis	CEFRIGE PAP/RAC	S. Tedeschi*	to be issued by PAP/RAC
Consultation on guidelines for Monitoring of land-based marine pollution sources	27-29 Sept. Istanbul	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba*	to be issued by WHO
Meeting of managers of Mediterranean Specially Protected Areas (Network)	5-6 October Monaco	SPA/RAC (UNEP-MEDU) (IUCN) (France)	A. de Grissac*	to be issued SPA/RAC-IUCN
Regional Seminar on Liabilities and Compensation	8-12 Oct. Malta	REMPEC IMO (UNEP-MEDU)	J.C. Sainlos I. Dharat*	REMPEC/WG.2/5
XXXII ICSEM Meeting X Workshop on pollution on the Mediterranean	15-20 Oct. Perpignan	UNEP-MEDU	L. Jetic* F.S. Civili*	to be issued by ICSEM
Workshop on the Planning, Designing and Implementation of Conservation Projects in Historic Sites	22-25 Oct. Barcelona	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic* I. Dharat*	to be issued by PAP/RAC
Consultation Meeting on assessment of pollution by herbicides and fungicides	30 Oct-1 Nov. Monaco	IAEA/FAO (UNEP-MEDU)	L. Mee G.Gabrielides*	to be issued by IAEA
Training course on Erosion Mapping	19-23 Nov. Malaga	PAP/RAC ICONA (Spain)	A. Pavasovic*	Issued by PAP/RAC

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer. Travel marked with *	Report Status
Training course on Practical Application of Renewable Energy Sources in the Mediterranean	19-28 Nov. Madrid	PAP/RAC CIEMAT(Spain) (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic*	to be issued by PAP/RAC
XXIV Meeting of the Inter-Agency Advisory Committee (IAAC)	3-7 Dec. Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	UNEP(OCA) WG.24/1
Training Workshop on the analysis of physical oceanographic data and time-series	11-15 Dec. Athens	IOC (UNEP-MEDU)	A.Bousoulengas*	to be issued by IOC

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer. Travel marked with *	Report Status
1991				
Expert Group on Offshore Protocol	8-11 Jan. Athens	UNEP-MEDU IJO	A. Manos I. Dharat	UNEP(OCA)/MED WG.18/4
Working Group on prospective methods for small coastal areas	9-10 Jan. Sophia Antipolis	BP/RAC (UNEP-MEDU)	M. Batisse M. Glass	to be issued by BP/RAC
Meeting of RAC Directors	14-15 Jan. Athens	UNEP-MEDU	A. Manos L. Jetic I. Dharat F.S. Civili	UNEP(OCA)/MED WG.20/2
Review Meeting for adoption of the final version of Mediterranean Report to the 1992 Conference on Environment and Development	16-18 Jan. Athens	UNEP-MEDU	A. Manos I. Dharat	UNEP(OCA)/MED WG.19/4
Expert Meeting on historic settlements	21-22 Jan. Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic	Issued by PAP/RAC
Consultation Meeting on assessment of pollution by 14 chemical elements listed in item 1 of Annex II of the LBS Protocol	12-14 Feb. Athens	FAO/IAEA (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides	FIR/MEDPOL/ LBS/3
Drafting Group on Principles and Guidelines concerning co-operation and mutual assistance in cases of emergency	21-22 Mar. Malta	REMPEC (UNEP-MEDU)	J.C. Sainlos I. Dharat*	REMPEC/WG.3/5

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer. Travel marked with *	Report Status
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties	9-10 Apr. Brussels	UNEP-MEDU	A.Manos* I.Dharat*	UNEP/BUR/38/5 (BUR 38)
Workshop on evaluation of airborne pollution measurements	8-12 Apr. Monaco	WMO (UNEP-MEDU)	A. Soudine*	to be issued by WMO
Working Group for the orientation of the activities of the Blue Plan	10-11 Apr. Sophia Antipolis	BP/RAC (UNEP-MEDU)	M. Batisse B. Glass	UNEP(OCA)/MED WG.26/2
First Meeting of the task team on the implications of Climatic Changes on the Kastela Bay coastal area	25-26 Apr. Split	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.26/2
Alert exercise (ALERTEX 91)	April Malta	REMPEC (UNEP-MEDU)	J.C. Sainlos	to be issued by REMPEC
Joint Meeting of the Scientific and Technical Committee and the Socio-Economic Committee	6-10 May Athens	UNEP-MEDU	A. Manos L. Jeftic I. Dharat F.S. Civili	UNEP(OCA)/MED WG.25/5
Consultation on health effects from bathing in marine waters	15-18 May Athens	WHO (UNEP-MEDU)	L. Saliba	to be issued by WHO EUR/ICP/ CEH 103
Workshop on guidelines and reference method on sample work-up for organic contaminants analysis	May Monaco	IAEA (UNEP-MEDU)	L.Mee	to be issued by IAEA

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer. Travel marked with *	Report Status
Training Course on oil pollution	10-15 June Malta	REMPEC (UNEP-MEDU)	J.C. Sainlos	to be issued by REMPEC
Training course on crisis management	17-21 June Malta	REMPEC (UNEP-MEDU)	J.C. Sainlos D. Domovic S. Micallef	to be issued by REMPEC
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties	16-17 July Paphos Cyprus	UNEP-MEDU	L. Jetic* I.Dharat*	to be issued by MEDU(BUR 39)
Expert Group on an action plan for the protection of Mediterranean small cetaceans	22-23 Aug. Italy	UNEP-MEDU ASSOCIAZIONE EUROPA ARTE SCIENZA SPET- TACOLO GREEN- PEACE WWF	I. Dharat*	to be issued by MEDU
Workshop on the biological effects of pollutants on marine organisms	10-14 Sept. Malta	FAO/IOC EUROMED CENTRE OF MARINE CONTAMINATION HAZARDS (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides*	to be issued by FAO
Training course on marine oil pollution prevention, control and response	23 Sept-3 Oct. Alexandria	EGYPT/REMPEC/ EEC (UNEP-MEDU)	D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Consultation Meeting on guidelines on data quality assurance	September Monaco	IAEA (UNEP-MEDU)	L. Mee	to be issued by IAEA
Meeting of Experts on Offshore Protocol	4-5 Oct. Cairo	UNEP-MEDU	L. Jetic* I. Dharat*	to be issued by MEDU

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer. Travel marked with *	Report Status
Seventh Ordinary Meeting of the Contracting Parties to the Convention for the Protection of the Mediterranean Sea against Pollution and its related Protocols	8-11 October Cairo	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	to be issued by MEDU
Intercalibration and training course on microbiological methods for marine pollution monitoring	21-26 Oct. Rabat	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba*	to be issued by WHO EUR/ICP/ CEH 105
Training course on Harmful Substances	21-26 Oct. (tentative) Malta	REMPEC (UNEP-MEDU)	J.C. Sainlos S. Micallef	to be issued REMPEC
Meeting of Arab Experts on Methodology of rehabilitation of historic Settlements	27-30 Oct. Tripoli	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic* I. Dharat*	to be issued by PAP/RAC
Consultation Meeting on MEDPOL data processing programme and guidance for future work	November Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic A. Aksel	to be issued by MEDU
Meeting of Mediterranean NGO's	November Athens (tentative)	EUROPEAN ENVIRONMENT BUREAU (EIB)	I. Dharat	to be issued EIB
Consultation on health effects of contaminants in Mediterranean seafood	19-23 Nov. Athens	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba	to be issued by WHO EUR/ICP CEH 110

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer. Travel marked with *	Report Status
Meeting of Mediterranean Experts on the effects on Mediterranean Environment of the burning of oil fields in the Gulf	Nov./Dec. Cairo (tentative)	UNEP-MEDU (EEC/EGYPT)	L. Jeftic* I. Dharat*	to be issued by MEDU
Training workshop on statistical treatment and interpretation of marine community data	9-19 Dec. Alexandria	FAO/IOC (UNEP-MEDU)	G. Gabrielides*	to be issued by FAO
Meeting of national experts on port reception facilities in the Mediterranean	14-19 Dec. Cairo	REMPEC (UNEP-MEDU)	I. Dharat*	to be issued by REMPEC
Meeting of Global NGO's	17-21 Dec. Paris	France (UNEP-MEDU)	I. Dharat	to be issued by FRANCE
Consultation meeting on the evaluation of monitoring programmes	December Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	to be issued by MEDU

ANNEXE II

POSITION DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION
ET DES PROTOCOLES Y RELATIFS
au 1er juillet 1991

	Convention 1/		Opérations d'immersion 2/		Situation critique 3/		Pollution d'origine tellurique 4/		Autres spécialement protégées 5/		
	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	
Albanie	--	30 mai 90/ND	--	30 mai 90/ND	--	30 mai 90/ND	--	30 mai 90/ND	--	30 mai 90/ND	
Algérie	--	16 fév 76	--	16 mars 81/ND	--	16 mars 81/ND	--	2 mai 83/ND	--	16 mai 85/ND	
Cyprus	16 fév 76	19 nov 79	16 fév 76	19 nov 79	16 fév 76	19 nov 79	17 mai 80	28 juin 83/ND	--	28 juin 83/ND	
Egypte	16 fév 76	24 août 78/ND	16 fév 76	24 août 78/ND	16 fév 76	24 août 78/ND	--	10 mai 83/ND	16 fév 83	0 juil 83	
France	16 fév 76	11 mars 78/ND-R	16 fév 76	11 mars 78/ND-R	16 fév 76	11 mars 78/ND-R	17 mai 80	13 juil 82/ND-R	3 avr 82	2 sept 85/ND-R	
Espagne	16 fév 76	17 déc 76	16 fév 76	17 déc 76	16 fév 76	17 déc 76	17 mai 80	6 juin 81	3 avr 82	22 déc 87	
Grèce	16 fév 76	3 janv 79	16 fév 76	3 janv 79	16 fév 76	3 janv 79	17 mai 80	26 jan 87	3 avr 82	26 jan 87	
Israël	16 fév 76	3 mars 78	16 fév 76	1 mars 81	16 fév 76	3 mars 78	17 mai 80	21 fév 91	3 avr 82	20 oct 87	
Italie	16 fév 76	3 fév 79	16 fév 76	3 fév 79	16 fév 76	3 fév 79	17 mai 80	4 juil 85	3 avr 82	4 juil 85	
Liban	16 fév 76	0 nov 77/ND	16 fév 76	0 nov 77/ND	16 fév 76	0 nov 77/ND	17 mai 80	--	--	--	
Libye	31 janv 77	31 janv 79	31 janv 77	31 janv 79	31 janv 77	31 janv 79	17 mai 80	6 juin 89/ND	--	6 juin 89/ND	
Malte	16 fév 76	30 déc 77	16 fév 76	30 déc 77	16 fév 76	30 déc 77	17 mai 80	2 mars 89	3 avr 82	11 jan 88	
Maroc	16 fév 76	15 janv 80	16 fév 76	15 janv 80	16 fév 76	15 janv 80	17 mai 80	9 fév 87	2 avr 83	22 juin 90	
Mexico	16 fév 76	20 sept 77	16 fév 76	20 sept 77	16 fév 76	20 sept 77	17 mai 80	12 janv 83	3 avr 82	29 mai 89/R	
Syrie	--	26 déc 78/ND-R	--	26 déc 78/ND	--	26 déc 78/ND	--	--	--	--	--
Tunisie	25 mai 76	30 juil 77	25 mai 76	30 juil 77	25 mai 76	30 juil 77	17 mai 80	29 oct 81	3 avr 82	26 mai 83/R	
Turquie	16 fév 76	6 avr 81	16 fév 76	6 avr 81	16 fév 76	6 avr 81	--	21 fév 83/ND	--	6 nov 85/ND/R	
Yougoslavie	15 sept 76	13 janv 78	15 sept 76	13 janv 78	15 sept 76	13 janv 78	--	16 avr 90	30 mars 83	21 fév 86	
CEE	13 sept 76	16 mars 78/ND	13 sept 76	16 mars 78/ND	13 sept 76	12 août 81/ND	17 mai 80	7 oct 83/ND	30 mars 83	30 juin 84/ND	

- Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution Adoptée (Barcelone): 16 février 1976 Entrée en vigueur: 12 février 1970
- Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs Adoptée (Barcelone): 16 février 1976 Entrée en vigueur: 12 février 1970
- Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique Adoptée (Barcelone): 16 février 1976
- Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique Adoptée (Athènes): 17 mai 1980 Entrée en vigueur: 17 juin 1983
- Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée Adoptée (Genève): 3 avr 1992 Entrée en vigueur: 23 mars 1996

Adhésion - ND Approbation - ND Réserve - R

ANNEXE III
POSITION DES CONTRIBUTIONS AU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA MEDITERRANEE (MTF)
AU 19 JUILLET 1991

(en dollars E.U.)

PAYS	Contributions non versées au 31 déc. 90	Ajustements pour les années précédentes	Contributions annoncées pour 1991	Recouvrements en 1991 pour les années précédentes	Recouvrements en 1991 pour années précédentes	Contributions non versées pour 1991 et années précédentes
Albanie	--	--	2,459.00	--	2,459.00	--
Algérie	50,963.02	--	36,872.00	50,963.02	--	36,872.00
Chypre	--	--	4,917.00	--	4,917.00	--
Egypte	16,389.00	--	17,208.00	16,389.00	--	17,208.00
Espagne	--	--	525,057.00	--	--	525,057.00
France	--	--	1,330,140.00	--	--	1,330,140.00
Grèce	--	--	98,322.00	--	--	98,322.00
Israël	--	--	51,621.00	--	25,500.00	26,121.00
Italie	979,081.00	--	1,053,612.00	--	--	2,032,693.00
Liban	26,695.29	--	2,459.00	--	--	29,154.29
Libye	174,559.80	--	68,826.00	61,947.80	--	181,438.00
Malte	--	--	2,459.00	--	2,447.00	12.00
Maroc	--	--	9,833.00	--	--	9,833.00
Monaco	10.00	--	2,459.00	--	--	2,469.00
Syrie	13,127.31	--	9,833.00	9,365.00	--	13,595.31
Tunisie	7,116.65	--	7,376.00	7,116.65	7,376.00	--
Turquie	--	--	78,662.00	--	--	78,662.00
Yougoslavie	108,190.40	--	113,075.00	--	--	221,265.40
CEE	--	--	87,507.00	--	--	87,507.00
Total	1,376,132.47	--	3,502,697.00	145,781.47	42,699.00	4,690,349.00
Contribution volontaire CEE	--	--	582,541.00	--	--	582,541.00
Total	1,376,132.47	--	4,085,238.00	145,781.47	42,699.00	5,272,890.00

ANNEXE IV

LISTE DE LA SERIE DES RAPPORTS TECHNIQUES DU PAM PUBLIES
DEPUIS LA SIXIEME REUNION ORDINAIRE DES PARTIES CONTRACTANTES

34. PNUE/FAO/OMS: Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le cadmium et les composés de cadmium. MAP Technical Reports Series No. 34. UNEP, Athens, 1989 (175 pages) (anglais et français).
35. PNUE: Bibliographie sur la pollution marine par les composés organostanniques. MAP Technical Reports Series No. 35. UNEP, Athens, 1989 (92 pages) (anglais seulement).
36. PNUE/UICN: Répertoire des aires marines et côtières protégées de la Méditerranée. Première partie - Sites d'importance biologique et écologique. MAP Technical Reports Series No. 36. UNEP, Athens, 1990 (198 pages) (français seulement).
37. PNUE/FAO: Rapports finaux sur les projets de recherche consacrés à l'eutrophisation et aux efflorescences de plancton (Activité H). MAP Technical Reports Series No. 37. UNEP, Athens, 1990 (74 pages) (parties en anglais ou français seulement).
38. PNUE: Mesures communes adoptées par les Parties Contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution. MAP Technical Reports Series No. 38. UNEP, Athens, 1990 (100 pages) (anglais, français, espagnol et arabe).
39. PNUE/FAO/OMS/AIEA: Evaluation de l'état de la pollution par les composés organohalogénés. MAP Technical Reports Series No. 39. UNEP, Athens, 1990 (224 pages) (anglais et français).
40. PNUE/FAO: Rapports finaux sur les projets de recherche (Activités H, I et J). MAP Technical Reports Series No. 40. UNEP, Athens, 1990 (125 pages) (anglais et français).
41. PNUE: Réutilisation agricole des eaux usées dans la région méditerranéenne. MAP Technical Reports Series No. 41. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1990 (330 pages) (anglais et français).
42. PNUE/UICN: Rapport sur le statut des tortues marines de Méditerranée. MAP Technical Reports Series No. 42. UNEP, Athens, 1990 (204 pages) (anglais et français).
43. PNUE/UICN/GIS Posidonie: Livre rouge "Gérard Vuignier" des végétaux, peuplements et paysages marins menacés de Méditerranée. MAP Technical Reports Series No. 43. UNEP, Athens, 1990 (250 pages) (français seulement).
44. PNUE: Bibliographie sur la pollution aquatique par les composés organophosphorés. MAP Technical Reports Series No. 44. UNEP, Athens, 1990 (98 pages) (anglais seulement).
45. PNUE/AIEA: Transfert des polluants par sédimentation: Recueil des communications présentées aux premières journées d'études méditerranéennes (Villefranche-sur-Mer, France, 10-12 décembre 1987). MAP Technical Reports Series No. 45. UNEP, Athens, 1990 (302 pages) (anglais seulement).

46. PNUE/OMS: Etudes épidémiologiques relatives aux critères de la qualité de l'environnement pour les eaux servant à la baignade, à la culture de coquillages et à l'élevage d'autres organismes marins comestibles (Activité D). Rapport final sur le projet sur la relation entre la qualité microbienne des eaux marines côtières et la gastroentérite provoquée par le rotavirus entre les baigneurs (1986-88). MAP Technical Reports Series No.46. UNEP, Athens, 1991 (64 pages) (anglais seulement).
47. PNUE: Les proliférations de méduses en Méditerranée. Actes des 11èmes journées d'étude sur les méduses en mer Méditerranée. MAP Technical Reports Series No.47. UNEP, Athens, 1991 (320 pages) (parties en anglais ou français seulement).
48. PNUE/FAO: Rapports finaux sur les projets de recherche (Activité G). MAP Technical Reports Series No. 48. UNEP, Athens, 1991 (126 pages) (parties en anglais ou français seulement).